



Agence Wallonne
pour l'Intégration
des Personnes Handicapées

Etat des lieux des politiques en matière de personnes handicapées au niveau belge

Deuxième semestre 2012

Direction Prospective et Stratégie

1. Préambule

L'article 273 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé prévoit que l'Agence « *est chargée d'une mission générale de coordination et d'information. Celle-ci comprend : (...) la promotion (...) de recherches d'informations (...)* ». Par ailleurs, au travers de l'article 3 de son contrat de gestion 2012-2017, l'Agence s'est engagée à « *participer à la coordination régionale et interministérielle de la politique transversale en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap* ». A cette fin, ce même article précise en outre que l'Agence assurera « *une veille informationnelle au niveau belge* ».

Critères de sélection de l'information

Dans la recherche documentaire, est privilégiée l'approche thématique en fonction des besoins de la personne handicapée : emploi, logement, santé, déplacement, etc. Cette approche thématique renforce la transversalité de l'information. Il s'agit de compiler les documents sélectionnés sur base notamment des publics cibles ci-dessous :

- les personnes handicapées (mesures spécifiques);
- les personnes défavorisées (insertion sociale);
- les personnes malades (santé, santé mentale) ;
- les personnes (accès au logement non social : aides et primes).

Nous rappelons aux lecteurs que les informations recensées dans ce document n'ont pas la prétention d'être exhaustives.

Toute information sélectionnée est, d'une part, classée dans une des lignes de vie ci-dessous, et d'autre part, disponible à partir du lien <http://wform.awiph.be/veilleinforweb/>

LIGNES DE VIE	
INTITULE	CONTENU EXEMPLATIF
Avoir des enfants et en prendre soin	Attendre un enfant, la naissance, adopter et accueillir un enfant, les soins après la naissance, crèches, garderies, centres de vacances, les droits de l'enfant
Logement	Logement social ou non
Apprendre et se former tout au long de la vie	Etudes, enseignement, accompagnement pédagogique, formation professionnelle
Loisirs, tourisme, sport	Loisirs, tourisme, faire du sport
Mobilité	Transport, accessibilité
Travail	Emploi, conditions de travail, recherche d'emploi, recrutement
Santé	Santé du corps, bien-être, soins de santé
Fiscalité, Ressources	Fiscalité, allocations, revenus
Vie de famille, vie personnelle	Vie familiale, vie sexuelle, place au sein de la société
Prise en charge	Prise en charge par un tiers institutionnel : accueil, hébergement, accompagnement, reconnaissance du handicap
Participer à la vie publique et être en contact avec la justice	Comprendre le fonctionnement de l'état, vie politique, vie associative, plaintes, justice
Art et culture	Scènes, audiovisuel et médias, patrimoine, organisations culturelles et associatives, culture et démocratie
Pension et seniors	Préparer sa pension, demander sa pension, être pensionné Services aux seniors, activités
Entreprise Non-marchand	Secteur du non-marchand
Fonction publique	Fonction publique, emploi, enjeux
Divers	Diversité des domaines non énumérés supra

2. Exposé du rapport - Deuxième semestre 2012

2.1. MONITEUR BELGE

En ce qui concerne le relevé des publications au Moniteur belge au cours du deuxième semestre 2012, **45** documents ont été retenus:

- 11** de la Belgique fédérale
- 5** de la Communauté française
- 11** de la Communauté et Région flamandes
- 13** de la Région wallonne
- 3** de la Région de Bruxelles-Capitale
- 2** de la Commission communautaire française (Bxl)

Classés par lignes de vie, ces documents sont regroupés de la manière suivante :

Année 2012/2 Lignes de vie	Belgique fédérale	Communauté française	Communauté et Région flamandes	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl	Communauté germano- phone
Enfants	1							
Formation		4		1		1		
Mobilité	1							
Logement				1				
Travail	5							
Santé			1					
ViePublique			1		3			
Loisirs		1	2					
Culture			1					
Ressources	1		1	1				
Prise en charge	1		3					
Divers	1		1					
Entreprise Nonmarchand			1	4		1		
Fonction publique	1			6				
Total	11	5	11	13	3	2		

Enfants

Belgique fédérale

La durée du droit au crédit temps a été élargie pour les travailleurs concernés par la convention collective de travail (CCT) n°103. Dorénavant, ils pourront suspendre leur carrière, pour prodiguer des soins à leur enfant handicapé ou gravement malade, pendant 48 mois au maximum.

Formation

Communauté française

Concernant l'enseignement supérieur, des projets dédiés à l'inclusion des étudiants en situation de handicap ont été financés par le biais d'un arrêté promulgué en juin 2012, à savoir : « Extension de la Cellule d'accompagnement pour étudiants à besoins spécifiques » (Haute Ecole Bruxelles) ; « Promotion de la réussite - intensification du soutien, de l'encadrement, de l'accompagnement et de l'intégration de tous grâce à l'utilisation renforcée des TICs » (Haute Ecole Hainaut).

Certaines dispositions, relatives à la prise en charge des élèves de l'enseignement de type 4 durant les deux périodes hebdomadaires d'activités physiques et sportives par du personnel paramédical, ont été revues.

L'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne en matière de soutien à la scolarité pour les jeunes présentant un handicap a été prorogé pour une période de trois ans.

La Certification par Unités d'Acquis d'Apprentissage (CPU) a été instituée pour la section de qualification de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4, et dans les formations à un métier de la troisième phase de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Région wallonne

Comme mentionné ci-dessus, la prorogation de l'accord de coopération en matière de soutien à la scolarité a également fait l'objet d'une publication pour cette entité.

Commission communautaire française (Bxl)

L'arrêté du 18 juillet 2002 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour pour enfants scolarisés a été modifié. A titre indicatif, ces centres assurent la prise en charge des enfants handicapés au travers d'activités éducatives et rééducatives.

Mobilité

Belgique fédérale

Les nouvelles annexes 19, 19bis, 19ter et 20, destinées au traitement des demandes de remboursement des aides à la mobilité, ont été publiées.

Logement

Région wallonne

De nouvelles dispositions organisant la location des logements sociaux ont été définies. Parmi celles-ci, on notera notamment que :

- les points de priorité attribués à un "ménage dont un membre est reconnu handicapé" sont passés de 4 à 3 ;
- les règles d'attribution des logements adaptés ont été précisées ;
- les formulaires de candidature et de mutation comportent un champ relatif à la situation de handicap.

Travail

Belgique fédérale

Les employeurs concernés par la CCT du 15 juillet 2011, conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie des briques, se sont notamment engagés en matière de réinsertion des « ouvriers accidentés du travail » et de promotion de l'emploi des personnes handicapées.

Le Plan de personnel de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie invalidité réserve un pourcentage de 3 % de son effectif au recrutement de personnes handicapées.

L'arrêté royal du 10 octobre 2012, qui fixe les exigences de base générales concernant les lieux de travail, précise en outre que ceux-ci doivent être aménagés en tenant compte des travailleurs en situation de handicap.

Certaines mesures relatives à la sélection et au recrutement des personnes handicapées au sein des services publics fédéraux ont été modifiées par un arrêté du 6 décembre 2012.

La durée de versement de l'allocation de travail, octroyée dans le cadre de la législation visant à favoriser l'emploi de demandeurs d'emploi avec une aptitude au travail réduite, passe dorénavant de 23 à 35 mois.

Santé

Communauté et Région flamande

Le Gouvernement flamand a modifié l'arrêté du 16 juin 1998 réglant l'agrément et le subventionnement des « centres pour troubles du développement ». Ces centres de dépistage précoce ont notamment vu augmenter leur norme de programmation relative aux examens multidisciplinaires et leur subventionnement.

Vie publique et justice

Communauté et Région flamande

L'arrêté ministériel, qui règle notamment l'aménagement des locaux de vote dans les communes, prévoit la mise en place d'un isoloir spécifiquement aménagé pour les électeurs ayant un handicap physique.

Région de Bruxelles-Capitale

Le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Charles Picqué, a souhaité attirer l'attention des bourgmestres et échevins bruxellois sur la question de l'accessibilité aux bureaux de vote. A cet effet, un document reprenant une série de recommandations a notamment été publié.

Des instructions relatives à l'aménagement de l'isoloir ont également été adressées aux présidents des bureaux de vote.

Loisirs & Culture

Communauté française

En matière de lutte contre le dopage, le règlement d'ordre intérieur de la Commission de la Communauté française pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT) prévoit un aménagement de la procédure d'examen des demandes pour les sportifs handicapés.

Communauté et Région flamande

Cette entité a également prévu des dispositions particulières à l'égard des sportifs handicapés dans l'arrêté portant exécution du décret du 25 mai 2012 relatif à la prévention et à la lutte contre le dopage dans le sport.

Des modifications ont été apportées à l'arrêté fixant les conditions et modalités d'agrément et de subventionnement d'organisations d'assistance relative aux loisirs pour personnes handicapées, en ce qui concerne l'élargissement des missions de ces organisations.

Le décret relatif à la Politique culturelle locale prévoit des mesures spécifiques en matière de services de bibliothèque.

Ressources

Belgique fédérale

L'avis officiel, concernant la modification au 1^{er} décembre 2012 du montant de certaines prestations sociales, a été publié.

Communauté et Région flamande

L'arrêté établissant les conditions d'octroi du budget d'assistance personnelle (BAP), en ce qui concerne notamment la combinaison avec d'autres formes de soins et la procédure d'urgence, a été modifié.

Région wallonne

Les priorités d'octroi du BAP, pour les exercices 2013 et 2014, ont été fixées dans un arrêté du 9 novembre 2012.

Prise en charge

Belgique fédérale

L'octroi d'une subvention destinée à couvrir certains frais relatifs au projet intitulé « Reconnaissance sociale de l'Aidant-proche » a fait l'objet d'un arrêté. A titre indicatif, ce projet, mené par l'asbl Aidants-proches, a notamment pour objectif de donner une définition juridique de l'aidant proche et de créer un cadastre des textes identifiant la famille comme ayant un rôle reconnu auprès de patients et de personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie.

Communauté et Région flamande

Un arrêté, promulgué le 29 juin 2012, modifie en outre le montant des subventions octroyées aux gouvernements provinciaux, par la Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap (VAPH - Agence flamande pour les Personnes handicapées), pour la création et le fonctionnement du "Regionaal Overlegnetwerk Gehandicaptenzorg " (ROG) et du point de coordination. A titre indicatif, le RGO est un "réseau régional de concertation pour l'aide aux handicapés" qui coordonne, au niveau du ressort territorial de la province, la gestion des demandes des personnes handicapées en matière de: BAP, accueil, traitement et accompagnement.

Suite à la publication d'un arrêté du 7 septembre 2012, un nouveau type de soutien est proposé au « jeunes adultes handicapés vulnérables ». Il s'agit de "l'aide mobile" qui est définie comme "l'aide offerte au sein du cadre de vie primaire et secondaire du jeune adulte". L'objectif poursuivi est double, d'une part, le renforcement du réseau du jeune adulte, et d'autre part, la transition accompagnée vers des services et des structures générales ou spécifiques au sein du domaine de l'aide sociale.

Enfin, la terminologie relative aux procédures d'enregistrement à la VAPH a été adaptée. Par exemple, on ne parlera plus d'une demande d'enregistrement mais d'une demande de soutien.

Divers

Belgique fédérale

Plusieurs mesures visant une meilleure prise en compte des besoins des personnes handicapées en matière de communications électroniques ont été adoptées au travers de la loi du 10 juillet 2012.

Communauté et Région flamande

Le principe de non-discrimination dans la communication commerciale et les messages d'intérêt général a été introduit dans le décret relatif à la radiodiffusion et à la télévision. Par ailleurs, ce décret prévoit notamment l'obligation de rendre une part importante des programmes accessibles aux personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif, pour l'organisme public de radiodiffusion de la Communauté flamande et les organismes privés de radiodiffusion télévisuelle.

Entreprise et secteur non-marchand

Communauté et Région flamande

La réglementation générale relative à l'octroi d'autorisations et d'agréments par la VAPH a été remaniée, en ce qui concerne la durée de validité des décisions.

Région wallonne

Les conditions d'agrément et de subventionnement des services d'aide aux activités de la vie journalière ont également été revues.

Des modifications ont été apportées à l'arrêté relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services d'accompagnement en accueil de type familial. Celles-ci visaient en outre à permettre le financement des emplois compensatoires liés à l'attribution de jours de congés annuels supplémentaires aux travailleurs âgés de 52 ans et plus.

L'arrêté relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels et d'accueil de jour a été modifié afin notamment de permettre le subventionnement des services, pour l'année 2012, et d'adapter les textes réglementaires aux dispositions européennes en matière de prises de rang dans l'ancienneté pécuniaire.

Un arrêté du 19 juillet 2012 précise le montant de la subvention octroyée par l'AWIPH pour le complément de prime de fin d'année et la formation des travailleurs des centres de formation professionnelle.

Commission communautaire française (Bxl)

La mesure d'aménagement de fin de carrière appelée « Plan Tandem » a été intégrée dans l'arrêté du 22 mai 2008 relatif à l'agrément et aux subventions accordées aux services d'accompagnement et aux services d'interprétation pour sourds.

Fonction publique

Belgique fédérale

Un nouveau membre du Conseil supérieur national des Personnes handicapées a été nommé par arrêté royal du 15 octobre 2012.

Région wallonne

Plusieurs publications ont porté sur la nomination des nouveaux membres des différents organes de gestion de l'AWIPH.

La conclusion du nouveau contrat de gestion de l'AWIPH, en date du 14 juin 2012 entre le Gouvernement wallon et le Comité de gestion de l'Agence, a fait l'objet d'un avis officiel.

Toujours concernant l'Agence, l'appel aux candidats, destiné au renouvellement des organes de l'administration, a été publié en date du 5 mai 2012.

Dorénavant, une "allocation de connaissance des langues nationales" pourra être octroyée, sous certaines conditions, aux agents et aux membres du personnel contractuel régionaux qui prouvent la connaissance d'une langue des signes.

2.2. ACTIVITES PARLEMENTAIRES

En ce qui concerne les activités parlementaires du deuxième semestre 2012, elles ont été classées en quatre catégories :

- projet et proposition de loi/décret/résolution (selon leur dépôt)
- interpellation, question écrite/orale (avec réponse)
- rapport
- autre

PROJET

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année 2012/2 Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Enfants			1				
Logement					1		
Travail				2			
ViePublique		1					
Divers				10		4	3
Total		1	1	12	1	4	3

Enfants

Communauté française

Un projet modifiant le décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse prévoit en outre la participation d'un représentant de l'AWIPH au sein du Conseil Communautaire. A titre indicatif, ce conseil est un organe de réflexion qui a une compétence générale pour émettre, même d'initiative, des avis et propositions sur toutes matières intéressant tant l'aide à la jeunesse que la protection de la jeunesse.

Logement

Région de Bruxelles-Capitale

Le projet d'ordonnance modifiant le Code bruxellois du Logement vise en outre l'instauration d'un bail à durée déterminée dans le parc des sociétés immobilières de service public bruxelloises. Les locataires bénéficiant d'une reconnaissance de handicap sont exclus du champ d'application de la présente ordonnance. Ils pourront donc conserver leur bail à durée indéterminée.

Travail

Région wallonne

Le texte du projet de décret, visant à pérenniser et à favoriser le développement de l'économie sociale en Région wallonne, a été adopté en séance plénière du Parlement.

Vie publique et justice

Chambre

Le projet de loi, réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, a été adopté en séance plénière et transmis au Sénat.

Divers

Région wallonne

La préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne, pour l'année 2011, transmise par la Cour des comptes, a fait l'objet d'une présentation en séance publique de commission. Lors de son exposé, Mme la Ministre Tillieux a notamment tenu à souligner l'exceptionnel taux de consommation du budget de l'Agence, à savoir 99%. Elle a par ailleurs ajouté à ce sujet : "Personne, aujourd'hui, dans les OIP, ne fait mieux que l'AWIPH !".

Au cours de travaux portant sur le projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustement pour l'année budgétaire 2012, Mme la Ministre a notamment annoncé la proposition d'une économie de 600 000 euros sur les versements au compte CRAC dans le cadre de financement alternatif d'investissement. Ce point a fait l'objet d'une attention particulière considérant les besoins en termes d'infrastructures d'accueil pour personnes handicapées.

Concernant l'examen des projets de décret relatifs au budget 2013, le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, André Antoine, a notamment rappelé l'augmentation constante de la dotation de l'AWIPH depuis 2010. De son côté, Mme la Ministre Tillieux a en outre abordé les sujets suivants :

- la pérennisation de la convention entre le Gouvernement wallon et l'IFAPME dans le cadre d'un projet spécifique intitulé « Construire dans l'adaptabilité »;
- le nouveau dispositif de prêts dans le cadre du plan « Bien vivre chez soi ».

Commission communautaire française (Bxl)

L'examen des projets contenant l'ajustement des budgets 2012 et le budget 2013 a été l'occasion, pour les différents groupes politiques, de commenter la politique menée en faveur des personnes handicapées.

Concernant les notes de politique générale rassemblées dans les projets de budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 2013, plusieurs engagements sont annoncés notamment en matière de tourisme, d'emploi public et de formation.

Commission communautaire commune (Bxl)

A propos du projet d'ajustement budgétaire pour l'année 2012, il a été précisé que certains crédits alloués dans le cadre du programme relatif à la "Politique en faveur des personnes handicapées" ont été ajustés à la baisse suite en outre à un manque de réponse à l'appel à projets « places répit » et au coût inférieur aux prévisions prévues pour la pré-ouverture des nouvelles structures d'accueil et d'hébergement.

Pour l'année budgétaire 2013, la partie du projet d'ordonnance relative au programme intitulé "Politique en faveur des personnes handicapées" fait mention des financements suivants :

- subventionnement de : 6 Centres de jour, 4 Centres d'hébergement, 2 centres agréés du CPAS de Bruxelles-Ville, 3 services AVJ, services d'habitat accompagné publics et privés ;
- poursuite du projet pilote relatif au BAP porté par l'asbl ANLH;
- développement de l'offre de répit.

PROPOSITION

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année 2012/2 Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
ViePublique		1					
Ressources		3					
Divers				1		1	
Fonction publique			1	1			
Total		4	1	2		1	

Vie publique et justice

Chambre

Deux propositions de loi, instaurant un nouveau statut de protection plus conforme à la dignité humaine, ont été déposées. Elles concernent toute personne majeure qui, en raison de son état de santé, est totalement ou partiellement, temporairement ou définitivement, hors d'état de défendre convenablement ses intérêts, qu'ils soient de nature patrimoniale ou non.

Ressources

Chambre

La Cour des comptes a examiné l'impact budgétaire de la proposition de loi visant à relever certains minima sociaux et à individualiser les droits sociaux. Dans ses conclusions, elle précise : « L'impact budgétaire de l'alignement sur le seuil de pauvreté des allocations de protection sociale résiduaire est estimé entre 890 millions d'euros (sans nouveaux bénéficiaires) et 1,8 milliard d'euros (avec nouveaux bénéficiaires mais sans appliquer complètement la condition de revenu). Dans ces montants, la part de l'augmentation des allocations d'intégration pour personnes handicapées représente 450 millions d'euros. (...)».

Une proposition de loi a été déposée afin en outre de supprimer, directement ou graduellement, la diminution d'allocation subie, dans le cadre la loi relative aux allocations aux personnes handicapées, lorsque la personne vit en couple.

Une proposition de loi, visant à augmenter la quotité du revenu exemptée d'impôt en cas de garde à domicile d'un parent atteint d'une maladie chronique grave, a également été déposée.

Divers

Région wallonne

La proposition de résolution, visant à introduire la clause de l'européen en situation de handicap le plus favorisé, a été adoptée en séance plénière du Parlement.

Commission communautaire française (Bxl)

Une proposition de résolution a été déposée afin d'encourager la création, en collaboration avec les communes, de maisons ou guichets de l'information du handicap couvrant chacune une zone déterminée de la Région bruxelloise.

Fonction publique

Communauté française et Région wallonne

Des parlementaires souhaitent ouvrir un débat au sein de la Commission Wallonie-Bruxelles sur la mise en œuvre des transferts de compétences en matière d'aide aux personnes, de santé et d'allocations familiales. Deux propositions de résolution ont été déposées à cette fin.

QUESTION/INTERPELLATION

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année 2012/2 Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Enfants			1	1			
Formation			8			1	
Mobilité	1	6	1	11	5		
Logement		1		4			
Travail	1	4		9	1		
Famille			1				
Santé	1	1	1				
Vie Publique		1		6			
Loisirs	1	2	3	4			
Culture		1					
Ressources	3	5		1			
Senior				3			
Prise en charge	1	1		14		1	1
Divers	3	3		11	2	2	
Entreprise Nonmarch			1	3			
Fonction publique				1			
Total	11	25	16	68	8	4	1

Enfants

Communauté française

Une information a été sollicitée à propos des résultats du groupe de travail mis en place par l'ONE en vue d'encourager l'accueil d'enfants handicapés dans ses crèches.

Région wallonne

Une question a concerné le suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord liant l'AWIPH et l'ONE.

Formation

Communauté française

En matière d'accessibilité des infrastructures scolaires, les parlementaires se sont intéressés, d'une part, à un projet de cartographie des écoles soutenu par le Fonds Houtman, et d'autre part, à l'état d'avancement de dossiers relatifs à la mise aux normes d'établissements de l'enseignement fondamental et secondaire.

Les avancées relatives à l'offre d'enseignement aux enfants et adolescents hospitalisés pour une longue durée ont été abordées.

Les situations de "ballotement" entre les enseignements ordinaire et spécialisé, l'exclusion scolaire et la déscolarisation de jeunes en situation de handicap ou avec troubles du comportement, toutes ces problématiques ont provoqué des réactions.

Concernant les besoins pédagogiques des élèves sourds et malentendants, des questions ont porté sur les outils, les principes méthodologiques et les formations adaptées offerts aux enseignants. Certains se sont également penchés sur les avancées relatives aux possibilités de traduction en langue des signes.

Des solutions de prise en charge des enfants souffrant de dyslexie, dyscalculie ou dysorthographe ont été évoquées.

Commission communautaire française (Bxl)

Des éclaircissements ont été souhaités sur les mécanismes mis en place afin d'aider les familles de jeunes en situation de déscolarisation.

Mobilité

Sénat

Les sénateurs se sont intéressés au phénomène de l'augmentation du nombre de cartes de stationnement.

Chambre

Une question a été posée à propos des avancées réalisées en matière d'accessibilité des bâtiments des services publics.

Une autre demande a concerné l'application de la réglementation relative à la réduction du taux de TVA lors de l'achat d'une voiture.

Les députés se sont également interrogés sur divers aspects relatifs à l'utilisation abusive de places de stationnement réservées aux personnes handicapées.

Communauté française

Les parlementaires ont souhaité faire le point sur l'avancée des travaux réalisés dans le cadre du dossier du transport scolaire dans l'enseignement spécialisé.

Région wallonne

Les suites du procès intenté par le CAWAB, à l'encontre de la SRWT et des TEC, et l'évolution de l'accessibilité des transports publics restent des sujets importants. Dans ce cadre, d'aucuns ont également abordé la question de la prise en compte des besoins des PMR au sein du futur contrat de service public de la SRWT.

Un bilan relatif au transfert de gestion du service 105 a été sollicité.

A l'occasion de la rentrée scolaire, une attention particulière a été accordée aux éléments rassurants en matière de transports scolaires pour les élèves du spécialisé.

Les travaux d'aménagement de la passerelle de l'écluse de « La Plante », reliant les deux rives de la Meuse entre Jambes et Namur, ont été examinés sous l'angle de l'accessibilité aux PMR.

Certains ont souhaité connaître le contenu du projet de révision de l'arrêté « Aide matérielle » en termes notamment d'interventions complémentaires sur les fauteuils roulants électroniques.

Région de Bruxelles-Capitale

Concernant la STIB, l'attention s'est braquée sur l'augmentation des tarifs d'accès au service de minibus pour PMR et sur la fin programmée de celui-ci au profit d'un service de taxi adapté. Une harmonisation du statut d'accompagnateur entre les différents opérateurs a également été souhaitée.

A propos des communes, ce sont les sujets relatifs au développement de l'initiative « chèques-taxis » et à l'offre de service en matière de transport social qui ont été abordés.

Logement

Chambre

Une question a porté sur les avancées concernant l'accès aux personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'un handicap à l'assurance solde restant dû.

Région wallonne

Le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, Jean-Marc Nollet, s'est exprimé concernant les avancées du projet « Construire et rénover avec l'adaptabilité ».

La notion de personne handicapée, évoquée dans l'arrêté relatif à l'attribution et à la location des logements sociaux, a posé question.

Des questions ont porté sur l'impact de l'allocation de handicap dans le mode de calcul du loyer d'un logement social.

Travail

Sénat

Le taux d'emploi des personnes handicapées dans les administrations fédérales reste un sujet d'intérêt.

Chambre

Des précisions ont été sollicitées quant à l'application des législations permettant l'inclusion de clauses sociales dans les adjudications fédérales.

Les recommandations du Conseil supérieur national des Personnes handicapées (CSNPH) sur le plan de relance fédéral ont suscité des réactions.

Une question a concerné les mesures favorisant le maintien à l'emploi des travailleurs atteints de la maladie de Crohn.

Les députés se sont interrogés sur les projets de rééducation professionnelle menés à Bruxelles et en Wallonie.

Région wallonne

Concernant les ETA, les questions ont porté sur la situation financière du secteur et sur l'évaluation du plan de relance. Des parlementaires se sont également interrogés sur les conditions de travail de certains travailleurs.

A propos de l'emploi au sein des pouvoirs locaux, certains se sont intéressés aux statistiques et au projet d'arrêté visant à améliorer diverses dispositions de l'arrêté de 2009 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes et les associations de communes.

Les chiffres de l'emploi des personnes handicapées au sein de la fonction publique ont également été demandés.

Le contenu de l'avant-projet de décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle a suscité quelques inquiétudes.

Mme la Ministre Tillieux a également été interrogée à propos de l'organisation du premier salon belge de l'emploi dédié aux personnes handicapées.

Région de Bruxelles-Capitale

L'octroi d'une subvention par le Gouvernement de cette entité à la plateforme de recrutement « Wheelit » a posé question.

Famille

Communauté française

Des compléments d'information ont été demandés au sujet des initiatives développées en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Santé

Sénat

Une question a été posée suite à la décision d'intégrer le Fonds des accidents médicaux au sein de l'INAMI.

Chambre

Toujours concernant le Fonds des accidents médicaux, certains députés se sont intéressés aux critères d'éligibilité permettant de prétendre à une indemnisation.

Communauté française

Concernant l'opérationnalisation de la réforme du dispositif de santé, les parlementaires ont notamment obtenu des précisions quant à l'attention réservée aux besoins des personnes handicapées.

Vie publique et justice

Chambre

Les députés se sont penchés sur les mesures permettant à la Belgique de se conformer aux recommandations de la Cour européenne des Droits de l'Homme en ce qui concerne les détenus souffrant de troubles mentaux en attente d'un transfert vers un établissement adapté.

Région wallonne

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, Paul Furlan, a été interrogé sur les mesures permettant aux personnes en situation de handicap de participer au vote lors des élections.

Quant au Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Philippe Henry, c'est la question de la disponibilité des services de transport pour PMR le jour des élections qui lui a été soumise.

Loisirs & Culture

Sénat

Certains sénateurs ont réagi suite aux solutions proposées en matière d'accessibilité dans les parcs d'attraction du groupe Plopsa.

Chambre

La politique d'accès aux parcs d'attraction, menée par le groupe Plopsa, a également posé question.

Il a aussi été question des problèmes d'accessibilité du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles.

Communauté française

Suite aux Jeux paralympiques d'été de 2012, d'aucuns se sont interrogés, d'une part, sur les critères de sélection pour ces jeux, et d'autre part, sur les mesures de soutien à destination du sport adapté.

Une question a porté sur les résultats de l'opération « Alors on danse ? » visant à promouvoir l'accessibilité des festivals musicaux.

Région wallonne

En matière de soutien aux événements accessibles, Mme la Ministre Tillieux a détaillé les subventions octroyées.

Le Parlement wallon a également réagi suite aux révélations de la presse concernant l'accueil réservé aux personnes handicapées dans certains parcs d'attraction.

Concernant les activités sportives, les questions ont concerné l'offre de pratique et l'accessibilité des piscines.

Ressources

Sénat

Des questions ont concerné la loi relative aux allocations aux personnes handicapées. Les sujets suivants ont notamment été évoqués : l'évaluation du système d'allocations ; les délais de prescription pour le remboursement de l'indu ; l'évolution du nombre de bénéficiaires.

Chambre

A propos de la quotité exemptée d'impôt, des députés se sont interrogés, d'une part, sur la possibilité de transformer en crédit d'impôt la partie non utilisée de la tranche de revenu exonérée du contribuable handicapé, et d'autre part, sur la prise en compte des revenus de l'enfant handicapé dans le calcul de la majoration pour le parent contribuable.

La révision de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations et la récupération de l'indu ont été deux sujets importants.

Une question a porté sur l'équité de traitement des demandes d'allocations et en particulier sur les aspects défavorables aux personnes présentant un handicap auditif.

Région wallonne

Le projet de réforme de la loi relative aux allocations aux personnes handicapées a également retenu l'attention des parlementaires wallons.

Senior

Région wallonne

Les résultats de l'appel à projet « *ville/communes/régions, amies des aînés* » ont été sollicités. Un projet de création d'une maison communautaire a bénéficié d'un éclairage particulier.

Commission communautaire commune (Bxl)

Les parlementaires de la COCOM ont été attentifs aux avancées réalisées en matière de maintien à domicile des personnes âgées.

Prise en charge

Sénat

Un sénateur a souhaité en savoir davantage sur l'offre de service en matière de répit à destination des familles d'enfants gravement malades.

Chambre

Une question a concerné les avancées relatives à la reconnaissance du statut et des droits des aidants proches.

Région wallonne

Des parlementaires se sont intéressés à l'état d'avancement du Plan Alzheimer et au projet de création du « Centre Alzheimer Wallonie ».

Mme la Ministre Tillieux a fait part des résultats obtenus par le groupe de travail institué par l'AWIPH dans le cadre du projet d'élaboration d'un dossier d'admission commun pour les structures d'accueil et d'hébergement.

Une question a porté sur l'opérationnalisation du renforcement de la coopération médico-sociale entre la France et la Wallonie et les approches en matière de « troubles envahissants du comportement ».

Des données quantitatives ont été réclamées auprès des Bureaux régionaux de l'Agence par rapport aux décisions de répartition dans les différentes catégories de prise en charge. Une autre question a concerné les critères déterminant cette catégorisation.

L'intégration du secteur de la « santé mentale » à l'accord de coopération entre la Direction générale de l'aide à la jeunesse (DGAJ) et l'AWIPH a été envisagée.

Concernant l'offre « Répit », d'aucuns se sont interrogés, d'une part, sur les avancées réalisées dans le cadre des travaux relatifs au futur mode de subventionnement, et d'autre part, sur l'évolution du nombre de demande.

Certains se sont intéressés aux réponses proposées face au double défi représenté par le vieillissement et l'augmentation de la population des personnes en situation de handicap.

Commission communautaire française (Bxl)

La Ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, Evelyne Huytebroeck, a été interpellée à propos de l'efficacité du l'accord de coopération conclu avec la Région wallonne afin de garantir le libre accès à divers types de prestation.

Commission communautaire commune (Bxl)

Un projet d'arrêté instaurant de nouvelles dispositions relatives au fonctionnement et à la gestion des services AVJ a posé question.

Divers

Sénat

Des sénateurs ont demandé des explications sur les mesures d'amélioration relatives au service du numéro vert de la Direction générale personnes handicapées (DGPH).

Des éclaircissements ont été souhaités à propos des procédures de reconnaissance du handicap en cas de personnes d'origine étrangère non régularisées.

Chambre

La question de la place des personnes handicapées dans le cadre de la politique belge de développement dans les pays partenaires a été posée.

Certains ont souhaité connaître les mesures à destination des personnes handicapées inscrites dans la nouvelle loi sur les télécommunications.

L'accessibilité du numéro vert de la DGPH a également posé question.

Région wallonne

Concernant les réponses au manque d'interprète en langue des signes, les états d'avancement de plusieurs projets ont été exposés.

En matière d'aide matérielle individuelle, les questions ont notamment ciblé les sujets suivants : les suites réservées à l'enquête de satisfaction ; la révision de l'arrêté ; la compatibilité de la limite des 65 ans avec la Convention relative au droits des personnes handicapées (CDPH).

Au sujet des Handicontacts, l'attention s'est dirigée vers l'évolution de leur taux de couverture au sein des communes et le développement de leurs missions.

Le Ministre-Président Rudy Demotte a présenté l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les entités fédérées qui vise à interfédéraliser le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR).

Certains ont souhaité faire le point sur l'ancrage de la politique d'égalité des chances au niveau communal.

La mise en œuvre du « Plan Global Egalité » et les mesures envisagées au sien des avant-projets de décret modifiant les décrets relatifs au contrat de gestion afin d'y intégrer la dimension du handicap ont également été abordées.

Région de Bruxelles-Capitale

Des parlementaires ont souhaité savoir si les sites Internet d'Actiris et de VisitBrussels étaient certifiés « *Anysurfer* ».

Commission communautaire française (Bxl)

Les annonces du Secrétaire d'Etat aux Personnes handicapées Philippe Courard, relatives aux projets de création d'une carte Handipass et d'un guichet unique d'accès à l'information, ont suscité l'intérêt.

Les parlementaires se sont intéressés à la réalisation, par le Service d'insertion sociale pour adultes ayant un handicap mental (Sisahm), d'une version en langage « facile à lire » de la CDPH. A cette occasion, il a également été question des actions de sensibilisation à l'application de cette convention à l'égard des différents acteurs publics et privés.

Entreprise et secteur non-marchand

Communauté française

Une question a concerné le nombre de postes ACS attribués dans le cadre de projets innovants en matière d'accueil d'enfants malades, porteurs d'un handicap ou à besoins spécifiques. A titre indicatif, ACS signifie « agent contractuel subventionné ». Il s'agit de postes subventionnés en partie par ACTIRIS.

Région wallonne

Les parlementaires se sont intéressés aux «Aides à la Promotion de l'Emploi», dans les secteurs de l'aide aux personnes handicapées, aux familles et aux personnes âgées.

Ils ont également souhaité faire le point sur la gestion des infrastructures des services agréés et subventionnés par l'Agence, tant en matière d'accueil et d'hébergement que d'ETA et de CFP.

Fonction publique

Région wallonne

Un intérêt particulier a été porté aux règles comptables appliquées par l'Agence dans le cas de récupérations de subventions publiques.

RAPPORT

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année 2012/2 Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Famille				1			
Fonction publique				1			
<i>Total</i>				2			

Famille

Région wallonne

La Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances a examiné le rapport d'audit sur le subventionnement des centres de planning et de consultation familiale et conjugale. Lors de l'échange de vues, Mme la Ministre Tillieux a annoncé l'approbation en première lecture d'un projet de décret qui vise notamment à adapter le mode de fonctionnement de ces centres. En termes d'organisation, certains centres seront spécialisés dans l'accueil des personnes en situation de handicap.

Fonction publique

Région wallonne

Les auditions relatives au contrat de gestion 2012-2017 de l'Agence ont fait l'objet d'un rapport de commission.

AUTRE

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année 2012/2 Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Divers				1		1	2
<i>Total</i>				1		1	2

Divers

Région wallonne

Le Parlement wallon a adopté une résolution visant à introduire la clause de l'Européen en situation de handicap le plus favorisé. Par ce biais, il demande au Gouvernement d'agir auprès de la Commission européenne pour que soit réalisé un répertoire européen des dispositions en vigueur qui visent à améliorer la condition et les droits des personnes handicapées. Le Gouvernement est également appelé à présenter les initiatives novatrices et potentiellement applicables qu'il entend prendre au niveau régional pour améliorer la condition et les droits des personnes en situation de handicap dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

Commission communautaire française (Bxl)

A l'occasion de cette rentrée parlementaire 2012-2013, la Commission communautaire française s'est réunie pour faire le point sur les priorités du Gouvernement. Ce rendez-vous a notamment été l'occasion de préciser les avancées et les projets dans le domaine de la politique du handicap.

Commission communautaire commune (Bxl)

La déclaration de politique générale du Collège réuni, présentée par son Président M. Charles Picqué, a fait l'objet d'une discussion en Assemblée réunie de la Commission communautaire commune. Les parlementaires présents ont profité de l'occasion pour notamment faire part de leurs appréciations concernant la politique d'aide aux personnes handicapées.

2.3 ANNEXES

Deux annexes présentent (avec leur lien hypertexte) l'intégralité des informations résumées supra.

ANNEXE 1

**MONITEUR
BELGE**

MONITEUR BELGE

En ce qui concerne les normes légales, réglementaires et arrêts promulguées et publiées dans le Moniteur belge au cours de l'année 2012 45 documents ont été retenus :

- 11 de la Belgique fédérale
- 2 de la Commission communautaire française (Bxl)
- 11 de la Communauté et Région flamandes
- 5 de la Communauté française
- 3 de la Région de Bruxelles-Capitale
- 13 de la Région wallonne

Classées en lignes de vie, ces normes et arrêt exprimés sont dénombrés ci-après :

Année 2012/2 Lignes de vie	Belgique fédérale	Communauté française	Communauté et Région flamandes	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl	Communauté germano- phone
Enfants	1							
Formation		4		1		1		
Mobilité	1							
Logement				1				
Travail	5							
Santé			1					
ViePublique			1		3			
Loisirs		1	2					
Culture			1					
Ressources	1		1	1				
Prise en charge	1		3					
Divers	1		1					
Entreprise Nonmarchand			1	4		1		
Fonction publique	1			6				
Total	11	5	11	13	3	2		

1 La

a agi notamment sur :

1.1 La petite enfance

- 1.1.1 25 AOÛT 2012. - Arrêté royal rendant obligatoire la convention collective de travail n° 103 du 27 juin 2012, conclue au sein du Conseil national du Travail, instaurant un système de crédit-temps, de diminution de carrière et d'emplois de fin de carrière [4575.pdf](#)

Cette CCT élargit en outre la durée du droit au crédit temps jusqu'à 48 mois au maximum pour les travailleurs concernés qui suspendent, à temps plein ou à mi-temps ou d'1/5e, leur carrière pour prodiguer des soins à un enfant handicapé jusqu'à l'âge de 21 ans ou pour assister un enfant mineur gravement malade.

1.2 La mobilité

- 1.2.1 22 OCTOBRE 2012. - Règlement modifiant le règlement du 28 juillet 2003 portant exécution de l'article 22, 11°, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994 [4668.pdf](#)

Les annexes 19, 19bis, 19ter et 20, destinées au traitement des demandes de remboursement des aides à la mobilité, ont été modifiées. Voir également à ce sujet la fiche 4668 bis.

1.3 Le travail

- 1.3.1 5 MARS 2012 — Arrêté royal rendant obligatoire la convention collective de travail du 15 juillet 2011, conclue au sein de la Commission paritaire de l'industrie des briques, relative à l'emploi, la formation et les conditions de travail dans le secteur briquetier [4462.pdf](#)

Par le biais de cette CCT, les employeurs concernés s'engagent en outre à examiner les possibilités de réinsertion des "ouvriers accidentés du travail", en fonction des postes disponibles. Par ailleurs, les parties signataires de cette CCT recommandent d'utiliser les subsides régionaux pour des postes adaptés lors de l'engagement de travailleurs handicapés.

- 1.3.2 2 MAI 2012. — Arrêté du Comité de gestion fixant le plan du personnel de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité [4479.pdf](#)

Conformément aux dispositions en vigueur, le Plan de personnel de la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité réserve un pourcentage de 3 % de son effectif au recrutement de personnes handicapées.

- 1.3.3 10 OCTOBRE 2012. - Arrêté royal fixant les exigences de base générales auxquelles les lieux de travail doivent répondre [4595.pdf](#)

Cet arrêté stipule que les lieux de travail doivent être aménagés en tenant compte des travailleurs en situation de handicap. Cette disposition s'applique notamment aux portes, voies de communications, escaliers, équipements sociaux et postes de travail utilisés ou occupés directement par des travailleurs handicapés.

- 1.3.4 6 DECEMBRE 2012. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 octobre 2005 portant diverses mesures en matière de sélection comparative de recrutement et en matière de stage [4657.pdf](#)

Les modifications concernent principalement le chapitre relatif au recrutement de personnes handicapées. Elles portent notamment sur les aspects suivants: la durée de validité du classement; la détermination des services publics fédéraux concernés; les procédures de recrutement et d'engagement ainsi que leur contrôle.

- 1.3.5 30 SEPTEMBRE 2012. - Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 décembre 2001 de promotion de mise à l'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée, visant à favoriser l'emploi de demandeurs d'emploi avec une aptitude au travail réduite [4658.pdf](#)

Les modifications apportées concernent la durée de versement de l'allocation de travail. Cette durée passe de 23 à 35 mois.

1.4 Les ressources

- 1.4.1 Avis officiel - adaptation du montant des prestations sociales en lien avec la fluctuation de l'indice des prix à la consommation. [4659.pdf](#)

Depuis le 1er décembre 2012, il y a eu une adaptation du montant des prestations sociales en lien avec la fluctuation de l'indice des prix à la consommation. Cette adaptation concerne: l'assurance maladie-invalidité, les pensions, les prestations familiales, les accidents du travail, les maladies professionnelles, le Fonds Amiante, les prestations en cas de faillite pour indépendants, les allocations aux personnes handicapées et le revenu d'intégration.

1.5 Prise en charge

- 1.5.1 3 AOÛT 2012. — Arrêté royal portant octroi d'une subvention de 15.000 EUR pour l'ASBL Aidants-proches, pour l'année budgétaire 2012 [4521.pdf](#)

Cet arrêté porte sur l'octroi d'une subvention destinée à couvrir les frais de fonctionnement et de personnel relatif à un projet intitulé « Reconnaissance sociale de l'Aidant-proche ». Ce projet a pour objectif de: donner une définition juridique fonctionnelle de l'aidant proche; identifier et définir le seuil de grande dépendance; créer un cadastre des textes dans lesquels la famille est identifiée comme ayant un rôle reconnu auprès des patients et de personnes souffrant d'un handicap ou d'une maladie.

1.6 Divers

- 1.6.1 10 JUILLET 2012. — Loi portant des dispositions diverses en matière de communications électroniques [4478.pdf](#)

Cette loi constitue en outre la transposition en droit belge la Directive 2009/136/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 modifiant la Directive 2002/22/CE concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques. Dans ce cadre, plusieurs mesures visent une meilleure prise en compte des besoins des personnes handicapées en matière de communications électroniques. Voir également à ce sujet la fiche 4448.

1.7 La fonction publique

- 1.7.1 15 OCTOBRE 2012. - Arrêté royal portant démission et nomination d'un membre du Conseil supérieur national des Personnes handicapées [4573.pdf](#)

"M. Eric Wilmet, est nommé membre du Conseil supérieur national des Personnes handicapées, en remplacement de M. Eric Stoquart, dont il achèvera le mandat. "

2 La

a agi notamment sur :

2.1 La formation

- 2.1.1 27 SEPTEMBRE 2012. - Arrêté 2011/1268 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française du 18 juillet 2002 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de jour pour enfants scolarisés [4656.pdf](#)

Les modifications apportées à l'arrêté de 2002 concernent: les définitions destinées à l'application de l'arrêté; le règlement d'ordre intérieur qui définit les droits et devoirs respectifs de l'enfant et du centre; le subventionnement. A titre indicatif, ces centres assurent durant toute l'année la prise en charge des enfants handicapés scolarisés. Ils sont ouverts au moins dix heures par jour en assurant des activités éducatives et rééducatives.

2.2 Les entreprises et le non-marchand

- 2.2. 1 19 JUILLET 2012. - Arrêté 2012/91 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2007/1131 du Collège de la Commission communautaire française du 22 mai 2008 relatif à l'agrément et aux subventions accordées aux services d'accompagnement et aux services d'interprétation pour sourds. - Deuxième lecture [4598.pdf](#)

Cet arrêté précise en outre les règles de subventionnement dans le cadre de la mesure d'aménagement de fin de carrière appelée « Plan Tandem ». A titre indicatif, ce plan est géré par le Fonds de sécurité d'existence Old Timer et octroie une allocation supplémentaire aux travailleurs de plus de 55 ans (depuis le 1er janvier 2012) qui s'inscrit dans le crédit-temps mi-temps. Il concerne les secteurs de la S.C.P. 319.02 à savoir: les services de l'intégration des personnes handicapées et de l'accueil et de l'hébergement, de l'accompagnement des personnes en difficultés sociales en Région wallonne ainsi que les secteurs relevant de l'Aide à la jeunesse et des Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance en Communauté française. Pour en savoir plus : <http://www.plantandem.be/>

3 La

a agi notamment sur :

3.1 La santé

- 3.1. 1 7 SEPTEMBRE 2012.—Arrêté du Gouvernement flamand modifiant les articles 6 et 14 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 16 juin 1998 réglant l'agrément et le subventionnement des centres pour troubles du développement [4596.pdf](#)

A partir du 1er janvier 2012, la norme de programmation de ces centres de dépistage précoce est fixée à 4.882 examens multidisciplinaires en tant que capacité totale maximale agréée. En 2011, celle-ci était fixée à 4 582. Le montant de la subvention a également été revu à la hausse. Il est à présent de 760,29 € par unité de capacité. A titre indicatif, la subvention consiste en une enveloppe dont le montant est déterminé par la multiplication du "montant de la subvention par unité de capacité" par "la capacité agréée".

3.2 La vie publique et la justice

- 3.2. 1 6 JUILLET 2012. - Arrêté ministériel fixant l'aménagement des locaux de vote et le matériel électoral pour les bureaux de vote dans les communes, où il est voté avec le crayon et le papier [4477.pdf](#)

Cet arrêté précise que la commune doit mettre à disposition, dans chaque immeuble où il est voté, au moins un isolement spécifiquement aménagé pour les électeurs ayant un handicap physique.

3.3 Les loisirs

- 3.3. 1 19 OCTOBRE 2012. — Arrêté du Gouvernement flamand portant exécution du décret du 25 mai 2012 relatif à la prévention et à la lutte contre le dopage dans le sport [4597.pdf](#)

Cet arrêté prévoit des dispositions spécifiques concernant les sportifs en situation de handicap. Celles-ci concernent la composition de la commission d'Autorisation d'Usage Thérapeutique (AUT), le traitement d'une demande d'AUT, les procédures de prélèvement d'échantillons.

- 3.3. 2 12 OCTOBRE 2012. — Arrêté du Gouvernement flamand modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 19 juillet 2007 fixant les conditions et modalités d'agrément et de subventionnement d'organisations d'assistance relative aux loisirs pour personnes handicapées, en ce qui concerne l'élargissement des missions de ces organisations [4599.pdf](#)

Les modifications apportées touchent à la définition de la notion d'assistance en matière de loisirs et à l'offre de subventionnement. Concernant cette dernière, cet arrêté précise que : "Les organisations agréées peuvent bénéficier d'une subvention supplémentaire annuelle de 26.661.20 euros, destinée exclusivement à l'offre d'accompagnement de parcours en matière de loisirs conduisant à des loisirs inclusifs durables, ainsi qu'à la sensibilisation du secteur des loisirs réguliers et à l'organisation de formations pour ce secteur sur le plan de l'assistance relative aux loisirs pour personnes handicapées."

3.4 L'art et culture

- 3.4. 1 6 JUILLET 2012. - Décret relatif à la Politique culturelle locale [4486.pdf](#)

Ce décret prévoit des mesures spécifiques en matière de services de bibliothèque à l'égard des personnes : handicapées; malades de longue durée; résidant dans une maison de retraite, une maison de repos et de soins ou un hôpital.

3.5 Les ressources

- 3.5. 1 19 OCTOBRE 2012. - Arrêté du Gouvernement flamand modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 15 décembre 2000 établissant les conditions d'octroi d'un budget d'assistance personnelle aux personnes handicapées, en ce qui concerne la combinaison avec d'autres formes de soins, la procédure d'urgence et diverses dispositions [4655.pdf](#)

Les modifications apportées concernent: la définition du groupe cible; la procédure d'octroi et d'indemnisation de l'assistance; les modalités de subventionnement des "associations de titulaires du budget". Par ailleurs, si la combinaison du BAP avec l'assistance dispensée par une structure d'accueil, de traitement et d'accompagnement de personnes handicapées a été commencée avant le 1er septembre 2012, le budget BAP octroyé sera maintenu jusqu'au 31 août 2014 inclus.

3.6 Prise en charge

- 3.6.1 29 JUIN 2012. - Arrêté du Gouvernement flamand modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 17 mars 2006 relatif à la régie de l'aide et de l'assistance à l'intégration sociale de personnes handicapées et à l'agrément et le subventionnement d'une 'Vlaams Platform van verenigingen van personen met een handicap' (Plate-forme flamande d'associations de personnes handicapées), en ce qui concerne le montant de subvention pour les administrations provinciales [4472.pdf](#)
- Cet arrêté modifie en outre le montant des subventions octroyées aux gouvernements provinciaux, par la Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap (VAPH), pour la création et le fonctionnement du "Regionaal Overlegnetwerk Gehandicaptenzorg" (ROG) et du point de coordination. A titre indicatif, le RGO est un "réseau régional de concertation pour l'aide aux handicapés" qui coordonne, au niveau du ressort territorial de la province, la gestion des demandes des personnes handicapées en matière de: BAP, accueil, traitement et accompagnement.*
- 3.6.2 20 JUILLET 2012.-Arrêté du Gouvernement flamand modifiant diverses dispositions de l'arrêté du Gouvernement flamand du 24 juillet 1991 relatif à l'enregistrement à la « Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap » (Agence flamande pour les Personnes handicapées) [4483.pdf](#)
- Les modifications apportées visent principalement la terminologie employée. Par exemple, on ne parle plus d' "introduction de la demande d'enregistrement" mais d' "introduction de la demande de soutien".*
- 3.6.3 7 SEPTEMBRE 2012. — Arrêté du Gouvernement flamand fixant des mesures visant à soutenir de jeunes adultes handicapés vulnérables [4561.pdf](#)
- Cet arrêté instaure notamment un nouveau type de soutien, à savoir "l'aide mobile" qui est définie comme "l'aide offerte au sein du cadre de vie primaire et secondaire du jeune adulte". Ce type d'aide a pour objet: 1° le renforcement du réseau du jeune adulte en vue d'une indépendance et autonomie maximales et d'un accueil le plus inclusif possible; 2° la transition accompagnée vers des services et des structures au sein de l'aide sociale générale ou, le cas échéant, vers une structure ou un service agréés et subventionnés par la "Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap" (Agence flamande pour les Personnes handicapées).*

3.7 Divers

- 3.7.1 13 JUILLET 2012. — Décret portant modification de diverses dispositions du décret du 27 mars 2009 relatif à la radiodiffusion et à la télévision [4484.pdf](#)
- Les modifications apportées visent notamment l'introduction du principe de non-discrimination dans la communication commerciale et les messages d'intérêt général. Par ailleurs, l'organisme public de radiodiffusion de la Communauté flamande et les organismes privés de radiodiffusion télévisuelle ont désormais l'obligation de rendre une part importante de leur programme accessible aux personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif. Enfin, le Gouvernement flamand peut imposer des conditions aux organismes de radiodiffusion et aux distributeurs de services eu égard à l'offre de services télévisuels interopérables pour les utilisateurs finaux souffrant d'un handicap.*

3.8 Les entreprises et le non-marchand

- 3.8.1 15 JUIN 2012 — Arrêté du Gouvernement flamand modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 15 décembre 1993 fixant la réglementation générale relative à l'octroi d'autorisations et d'agréments par la « Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap » (Agence flamande pour les Personnes handicapées) [4461.pdf](#)
- Cet arrêté modifie l'arrêté du Gouvernement flamand du 15 décembre 1993 fixant la réglementation générale relative à l'octroi d'autorisations et d'agréments par la « Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap » (Agence flamande pour les Personnes handicapées). Les modifications portent en outre sur: la durée maximale de la décision d'autorisation qui passe de deux à trois ans; la décision d'agrément qui est désormais conclue pour une durée indéterminée.*

4 La

a agi notamment sur :

4.1 La formation

- 4.1.1 28 JUIN 2012. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant financement des projets de promotion de la réussite dans l'enseignement supérieur pour l'année 2012 [4482.pdf](#)
- Les initiatives suivantes figurent parmi les projets financés : Intégration d'étudiants porteurs d'un handicap dans l'enseignement supérieur : extension de la Cellule d'accompagnement pour étudiants à besoins spécifiques (HE Bruxelles); Promotion de la réussite à la HEH : intensification du soutien, de l'encadrement, de l'accompagnement et de l'intégration de tous grâce à l'utilisation renforcée des TICs (HE Hainaut).*
- 4.1.2 2 JUILLET 2012. — Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 29 août 2011 relatif à la prise en charge des élèves dans l'enseignement de type 4 durant les deux périodes hebdomadaires d'activités physiques et sportives par du personnel paramédical [4485.pdf](#)
- Les modifications apportées visent à ajouter, durant les deux périodes hebdomadaires d'activités physiques et sportives, la prise en charge "des pédagogies adaptées pour élèves polyhandicapés et pour élèves avec handicaps physiques lourds entravant fortement leur autonomie et nécessitant des actes de soins et de nursing importants mais disposant de compétences intellectuelles leur permettant d'accéder aux apprentissages scolaires grâce à des moyens orthopédagogiques très spécifiques", par du personnel paramédical.*
- 4.1.3 12 JUILLET 2012. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant prorogation de l'accord de coopération du 10 octobre 2008 entre la Communauté française et la Région wallonne en matière de soutien à la scolarité pour les jeunes présentant un handicap [4520.pdf](#)
- L'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne en matière de soutien à la scolarité pour les jeunes présentant un handicap est prorogé pour une période de trois ans. Le présent arrêté produit ses effets le 19 juillet 2012.*

- 4.1. 4 12 JUILLET 2012. - Décret organisant la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant et modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire [4661.pdf](#)
- Ce décret institue en outre la Certification par Unités d'Acquis d'Apprentissage (CPU) dans la section de qualification de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4, et dans les formations à un métier de la troisième phase de l'enseignement spécialisé de forme 3. Voir également à ce sujet la fiche 4377.*

4.2 Les loisirs

- 4.2. 1 14 MAI 2012 — Arrêté ministériel portant approbation du règlement d'ordre intérieur de la Commission de la Communauté française pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT) [4465.pdf](#)
- Cette commission examine les demandes de sportifs qui, pour des raisons thérapeutiques, doivent absorber des substances ou avoir recours à des méthodes habituellement interdites. Concernant les sportifs handicapés, ce règlement prévoit que leurs demandes soient examinées par un membre qui justifie d'une compétence dans les soins aux sportifs handicapés.*

5 La

a agi notamment sur :

5.1 La vie publique et la justice

- 5.1. 1 13 SEPTEMBRE 2012. — Elections communales du 14 octobre 2012 - Circulaire récapitulative relative à la préparation de ces élections [4522.pdf](#)
- Concernant l'organisation des bureaux de vote, cette circulaire précise en outre les mesures à prendre en matière d'accessibilité. Une formation sur l'accompagnement des personnes à mobilité réduite a par ailleurs été proposée.*
- 5.1. 2 Elections communales du 14 octobre 2012 - Instructions aux présidents des bureaux de vote [4560.pdf](#)
- Cette instruction précise notamment les modalités d'aménagement de l'isoloir pour les personnes handicapées (p.57).*
- 5.1. 3 6 AOUT 2012. — Elections communales du 14 octobre 2012. — Recommandations visant à faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) dans les bureaux de vote et à leur procurer l'assistance nécessaire à cette fin [4574.pdf](#)
- En prévision des élections communales du 14 octobre 2012, le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Charles Picqué, a souhaité attirer l'attention des bourgmestres et échevins bruxellois sur la question de l'accessibilité aux bureaux de vote. L'objectif poursuivi est de permettre à l'ensemble des personnes à mobilité réduite de se rendre sans difficulté à l'isoloir afin d'y exercer leur droit de vote. A cet effet, une brochure reprenant une série de recommandations pratiques a été communiquée.*

6 La

a agi notamment sur :

6.1 La formation

- 6.1. 1 19 JUILLET 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon portant prorogation de l'accord de coopération du 10 octobre 2008 entre la Communauté française et la Région wallonne en matière de soutien à la scolarité pour les jeunes présentant un handicap [4480.pdf](#)
- L'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne en matière de soutien à la scolarité pour les jeunes présentant un handicap est prorogé pour une période de trois ans.*

6.2 Le logement

- 6.2. 1 19 JUILLET 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public et introduisant des règles de mutation pour les baux à durée indéterminée [4516.pdf](#)
- Cet arrêté apporte notamment les modifications suivantes : l'ensemble des points de priorité ont été revus à la baisse (un "ménage dont un membre est reconnu handicapé" bénéficie désormais de 3 points au lieu de 4) (p.3 du PDF); les règles d'attribution des logements adaptés ont été reprécisées (p.4 du PDF); l'obligation de mutation ne s'applique pas aux ménages dont un membre est en situation de handicap (p.7 du PDF) ; les formulaires de candidature et de mutation comportent un champ relatif à la situation de handicap (p.8 à 13 du PDF).*

6.3 Les ressources

- 6.3. 1 9 NOVEMBRE 2012. - Arrêté ministériel fixant, pour les exercices 2013 et 2014, les priorités d'octroi du budget d'assistance personnelle conformément à l'article 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009 relatif aux conditions d'octroi du budget d'assistance personnelle [4601.pdf](#)
- Cet arrêté fixe, pour les exercices 2013 et 2014, les priorités d'octroi du budget d'assistance personnelle.*

6.4 Les entreprises et le non-marchand

- 6.4. 1 28 JUIN 2012 — Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 2011 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services d'accompagnement en accueil de type familial pour personnes handicapées [4463.pdf](#)
- Les modifications apportées visent en outre à permettre le financement des emplois compensatoires liés à l'attribution de jours de congés annuels supplémentaires aux travailleurs âgés de 52 ans et plus.*

- 6.4. 2 28 JUIN 2012 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels et d'accueil de jour pour personnes handicapées [4464.pdf](#)
- Les modifications apportées visent notamment à permettre : le subventionnement des services résidentiels et d'accueil de jour pour personnes handicapées, pour l'année 2012 ; d'adapter les textes réglementaires aux dispositions européennes en matière de prises de rang, modifications ayant fait l'objet d'un accord au sein de la Commission paritaire 319.02; d'appliquer les dispositions prises concomitamment à celles relatives à l'accord non-marchand privé wallon 2010-2011 concernant la revalorisation barémique des chefs éducateurs et des éducateurs chefs de groupes.*
- 6.4. 3 19 JUILLET 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002 relatif aux missions, à l'agrément et au subventionnement des centres de formation professionnelle [4518.pdf](#)
- En vertu de l'accord-cadre tripartite pour le secteur non-marchand privé wallon 2010-2011, cet arrêté fixe en outre le montant de la subvention octroyée par l'AWIPH pour la formation et le complément de prime de fin d'année.*
- 6.4. 4 5 JUILLET 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 janvier 2008 relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services d'aide aux activités de la vie journalière [4519.pdf](#)
- Cet arrêté modifie en outre la procédure de demande de premier agrément, la durée de la décision d'agrément et la procédure d'évaluation des services. Par ailleurs, quatre annexes ont été remplacées. Elles portent sur : les formations et les expériences exigées; les principes d'admissibilité des charges; les règles spécifiques concernant les frais de personnel; les échelles de traitement.*
- 6.5 La fonction publique**
- 6.5. 1 28 JUIN 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon portant nomination du Président, des Vice-Présidents et des membres du Comité de gestion de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées [4473.pdf](#)
- Le Gouvernement wallon a procédé à la désignation du Président, du Vice-Président et des membres du Comité de gestion de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées.*
- 6.5. 2 28 JUIN 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon portant nomination du Président et des membres du Conseil d'avis pour l'éducation, la formation et l'emploi de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées [4474.pdf](#)
- Le Gouvernement wallon a procédé à la désignation du Président et des membres du Conseil d'avis pour l'éducation, la formation et l'emploi de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées.*
- 6.5. 3 28 JUIN 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon portant nomination du Président et des membres du Conseil d'avis pour l'éducation, l'accueil et l'hébergement de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées [4475.pdf](#)
- Le Gouvernement wallon a procédé à la désignation du Président et des membres du Conseil d'avis pour l'éducation, l'accueil et l'hébergement de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées.*
- 6.5. 4 28 JUIN 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon portant nomination du Président et des membres du Conseil d'avis pour l'aide individuelle à l'intégration de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées [4476.pdf](#)
- Le Gouvernement wallon a procédé à la désignation du Président et des membres du Conseil d'avis pour l'aide individuelle à l'intégration de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées.*
- 6.5. 5 Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées. — Avis - Contrat de gestion [4481.pdf](#)
- Le contrat de gestion de l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées a été conclu le 14 juin 2012 entre le Gouvernement wallon, représenté par la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, et le Comité de gestion de l'Agence, représenté par son président. Une copie de l'exemplaire signé peut être obtenue auprès de M. Jean-Luc Strale, conseiller au Cabinet de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances ou sur le site internet de l'Agence (www.awiph.be)*
- 6.5. 6 18 OCTOBRE 2012. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant diverses dispositions relatives à la fonction publique wallonne [4660.pdf](#)
- Désormais, une "allocation de connaissance des langues nationales" pourra être octroyée aux agents et aux membres du personnel contractuel régionaux qui prouvent la connaissance d'une langue des signes correspondant à une langue nationale pour autant qu'ils soient affectés à un service en contact avec le public ou à un service dans lequel cette connaissance est utile à la communication au sein du service.*

ANNEXE 2
PARLEMENT

PARLEMENT

En ce qui concerne les activités parlementaires de l'année, elles ont été classées en trois catégories :

- projet et proposition de loi/décret/résolution (selon leur dépôt)
- interpellation, question écrite/orale (avec réponse)
- autre

Année 2012/2	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Autre				1		1	2
Projet		1	1	12	1	4	3
Proposition		4	1	2		1	
Question/Interpellation	11	25	16	68	8	4	1
Rapport				2			
Total	11	30	18	85	9	10	6

Autre

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Divers				1		1	2
Total				1		1	2

1 La Commission communautaire commune (Bxl)

a agi notamment dans les domaines suivants :

1.1 Divers**1.1.1** Déclaration de politique générale du Collège réuni - Priorités en matière de handicap

[4634.pdf](#)

A l'occasion de cette nouvelle rentrée parlementaire, le Président du Collège réuni de la Commission communautaire commune a présenté la déclaration de politique générale du collège réuni. Cette fiche reprend les priorités développées par ce gouvernement en matière de handicap. Pour les discussions y relatives, voir la fiche 4635.

1.1.2 Discussion de la déclaration de politique générale du Collège réuni

[4635.pdf](#)

La déclaration de politique générale du Collège réuni, présentée par son Président M. Charles Picqué, a fait l'objet d'une discussion en Assemblée réunie de la Commission communautaire commune. Les parlementaires présents ont profité de l'occasion pour notamment faire part de leurs appréciations concernant la politique d'aide aux personnes handicapées. Voir également à ce sujet la fiche 4634.

2 La Commission communautaire française (Bxl)

a agi notamment dans les domaines suivants :

2.1 Divers**2.1.1** Déclaration de politique générale du Gouvernement - Priorités en matière de handicap

[4572.pdf](#)

A l'occasion de cette nouvelle rentrée parlementaire, la Commission communautaire française s'est réunie pour faire le point sur les priorités du gouvernement pour la période 2012-2013. Ce rendez-vous a notamment été l'occasion de préciser les avancées et les projets dans le domaine de la politique du handicap.

3 La Région wallonne

a agi notamment dans les domaines suivants :

3.1 Divers**3.1.1** Résolution visant à introduire la clause de l'Européen en situation de handicap le plus favorisé - texte adopté en séance plénière

[4515.pdf](#)

Par le biais de cette résolution, le Parlement wallon demande au Gouvernement wallon d'agir auprès de la Commission européenne pour que soit réalisé un répertoire européen des dispositions législatives et réglementaires en vigueur qui visent à améliorer la condition et les droits des personnes handicapées. Chaque État membre mais aussi chaque pays candidat à l'adhésion seraient ainsi informés des pratiques existantes et encouragés à adopter de telles dispositions. Enfin, le Gouvernement wallon est appelé à présenter au Parlement wallon les initiatives novatrices et potentiellement applicables qu'il entend prendre au niveau régional pour améliorer la condition et les droits des personnes en situation de handicap dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Voir également à ce sujet, les fiches: 4491,1131,4430 et 3207).

Projet

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Enfants			1				
Logement					1		
Travail				2			
Vie Publique		1					
Divers				10		4	3
Total		1	1	12	1	4	3

1 La Chambre

a agi notamment dans les domaines suivants :

1.1 La vie publique et la justice

- 1.1.1 Projet de loi réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine. [4588.pdf](#)

Ce texte, adopté en séance plénière et transmis au Sénat, est notamment le résultat des travaux organisés autour de la proposition de loi instaurant un statut de protection global des personnes majeures incapables. Voir à ce sujet la fiche 4587.

2 La Commission communautaire commune (Bxl)

a agi notamment dans les domaines suivants :

2.1 Divers

- 2.1.1 Projet d'ordonnance ajustant le Budget général des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2012 - Justification [4629.pdf](#)

Des crédits alloués dans le cadre du programme relatif à la "Politique en faveur des personnes handicapées" ont été ajustés à la baisse suite à la non-exécution de certains programmes (manque de réponse à l'appel à projets places répit) et au coût inférieur aux prévisions prévues pour la préouverture des nouvelles structures (centres de jour et d'hébergement Constellations).

- 2.1.2 Projet d'ordonnance contenant le Budget des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2013 [4630.pdf](#)

Cette fiche reprend la partie du tableau budgétaire relatif au programme intitulé "Politique en faveur des personnes handicapées". Pour prendre connaissance de la justification de ce budget, voir la fiche 4631.

- 2.1.3 Projet d'ordonnance contenant le Budget des Dépenses de la Commission communautaire commune pour l'année budgétaire 2013 - Justification [4631.pdf](#)

Cette fiche reprend la justification du budget relatif au programme intitulé "Politique en faveur des personnes handicapées". Les montants alloués sont en outre destinés: au subventionnement de 6 Centres de jour et 4 Centres d'hébergement; à la poursuite du projet pilote relatif au budget d'assistance personnalisé porté par l'asbl ANLH; au subventionnement de deux centres agréés du CPAS de Bruxelles-Ville; au développement de l'offre de répit; au subventionnement de 3 services d'Aide aux actes de la vie journalière agréés; au subventionnement de services d'habitat accompagné publics et privés. Pour prendre connaissance du tableau budgétaire, voir la fiche 4630.

3 La Commission communautaire française (Bxl)

a agi notamment dans les domaines suivants :

3.1 Divers

- 3.1.1 Programme justificatif du budget général des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 [4662.pdf](#)

Cette fiche reprend les programmes justificatifs en rapport avec le domaine du handicap (Accords non-marchand : ACS, Embauche compensatoire, éco-chèques, Emploi et Bien-être, Primes syndicales; programme 3 - Personnes Handicapées; Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées; Rémunération du personnel d'accompagnement; Rémunération du personnel hors Haute Ecole).

- 3.1.2 Exposé général du budget général des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 [4663.pdf](#)

Le Collège de la Commission communautaire française a l'honneur de soumettre aux délibérations de l'Assemblée les projets de budgets des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 2013. Cette fiche reprend en outre les notes de politique générale dans lesquelles figurent notamment les engagements en matière de handicap (tourisme durable p.23; emploi dans le secteur public p.26; Secteur du Ministre du Collège chargé de la personne handicapée p.28 à 31; formation professionnelle p.36; relations internationales p.37)

- 3.1. 3 Rapport de la Cour des comptes sur les projets de décrets et de règlements contenant l'ajustement des budgets pour l'année 2012 et les budgets pour l'année 2013 de la Commission communautaire française (Budget 2013) [4664.pdf](#)

Cette fiche reprend les éléments d'information relatifs au domaine du handicap. En outre, y figurent les commentaires de la Cour des comptes sur le projet d'ajustement du budget 2012 et sur le projet de budget 2013 du service PHARE.

- 3.1. 4 Rapport budgétaire des commissions permanentes relatif à l'ajustement 2012 (deuxième feuillet) et à l'initial 2013 des budgets des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française - Avis des commissions permanentes [4665.pdf](#)

Ce document rassemble l'ensemble des rapports réalisés dans le cadre des travaux liés aux projets de décrets et de règlements ajustant, d'une part, les budgets de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012, et contenant, d'autre part, les budgets de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013. De nombreux commentaires relatifs à la politique d'aide aux personnes handicapées y figurent. Par ailleurs, les informations concernant le "programme 3 - personnes handicapées" débutent à la page 82.

4 La Communauté française

a agi notamment dans les domaines suivants :

4.1 La petite enfance

- 4.1. 1 Projet de décret modifiant le décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse - Rapport de Commission [4643.pdf](#)

Le texte adopté en Commission de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse prévoit en outre la participation d'un représentant de l'AWIPH au sein du Conseil Communautaire institué par le décret de 1991. A titre indicatif, ce conseil est un organe de réflexion qui a une compétence générale pour émettre, même d'initiative, des avis et propositions sur toutes matières intéressant tant l'aide à la jeunesse que la protection de la jeunesse.

5 La Région de Bruxelles-Capitale

a agi notamment dans les domaines suivants :

5.1 Le logement

- 5.1. 1 Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 juillet 2003 portant le Code bruxellois du Logement - Rapport de Commission [4544.pdf](#)

La Commission du Logement et de la Rénovation urbaine s'est réunie afin d'examiner ce projet d'ordonnance. Lors du vote, L'ensemble du projet d'ordonnance, tel qu'amendé, a été adopté par 12 voix et 2 abstentions (p.25). L'un des amendements proposés visait à supprimer une discrimination entre les titulaires d'un bail locatif social conclu avant le 1er janvier 2013 – exclus du régime instauré par ce présent projet – et d'aucuns de ceux-ci au seul motif d'avoir perdu leur statut de personne handicapée. Dès lors, la phrase, qui figurait au §3 alinéa 3, a été supprimée, à savoir : « A l'inverse, il est mis un terme, moyennant un préavis de six mois, au contrat à durée indéterminée des personnes dont le statut de handicapé viendrait à prendre fin à partir du 1er janvier 2013. » (p.29). Pour le texte de base voir également la fiche 4543.

6 La Région wallonne

a agi notamment dans les domaines suivants :

6.1 Le travail

- 6.1. 1 Projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion [4614.pdf](#)

Ce projet de décret vise à pérenniser, à consolider et à favoriser le développement de l'économie sociale en Région wallonne. Cette nouvelle réglementation remplacera le décret du 18 décembre 2003 relatif aux conditions auxquelles les entreprises d'insertion sont agréées et subventionnées. Les remarques de l'AWIPH sur ce projet de décret figurent à la page 27 du document PDF repris ci-dessous.

- 6.1. 2 Projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion - Texte adopté en séance plénière [4646.pdf](#)

Ce projet de décret vise à pérenniser, à consolider et à favoriser le développement de l'économie sociale en Région wallonne. Cette nouvelle réglementation remplacera le décret du 18 décembre 2003 relatif aux conditions auxquelles les entreprises d'insertion sont agréées et subventionnées. Voir également à ce sujet, les fiches : 4614; 4557; 4361.

6.2 Divers

- 6.2. 1 Projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 - Rapport de commission [4454.pdf](#)

La Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances s'est réunie le mardi 3 juillet 2012 afin d'examiner ce projet de décret. Dans son exposé, Mme la Ministre Tillieux a en outre précisé que la principale augmentation du programme 17.15 concerne la dotation de l'AWIPH et en particulier, la prise en compte du premier saut d'index 2012. Lors de la discussion générale, il a notamment été question des prêts à taux zéro, dans le cadre du Plan « Bien vivre chez soi », et du plan d'actions "Construire et Rénover avec l'accessibilité".

- 6.2. 2 Préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2011 - Séance publique de commission [4455.pdf](#)

La préfiguration des résultats de l'exécution des budgets de la Région wallonne pour l'année 2011, transmise par la Cour des comptes, a fait l'objet d'une présentation en séance publique de la Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances. La Cour des comptes relève à nouveau que la différence entre le montant ordonnancé au budget wallon et le montant enregistré dans les comptes de l'Agence s'explique par le fait que les critères d'imputation utilisés par l'AWIPH et par la région sont différents. Lors de son exposé, Mme la Ministre Tillieux a notamment tenu à souligner l'exceptionnel taux de consommation du budget de l'Agence, à savoir 99%. Elle a par ailleurs ajouté à ce sujet : "Personne, aujourd'hui, dans les OIP, ne fait mieux que l'AWIPH !".

- 6.2. 3 Projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 Programme justificatif afférent aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances [4615.pdf](#)
- Cette fiche reprend les informations concernant l'évolution du budget au sein du programme 17.15 relatif aux Personnes handicapées.*
- 6.2. 4 Projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 - Exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances [4616.pdf](#)
- Cette fiche reprend les informations concernant l'évolution du budget au sein du programme 17.15 relatif aux Personnes handicapées. La principale variation pour ce programme concerne la dotation de l'AWIPH. Pour accéder à la deuxième partie du document, voir la fiche 4617.*
- 6.2. 5 Projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 - Exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances (SUITE) [4617.pdf](#)
- Cette fiche reprend la suite des informations concernant l'évolution du budget au sein du programme 17.15 relatif aux Personnes handicapées. Pour la première partie du document, voir la fiche 4616.*
- 6.2. 6 Budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 - Exposé général - deuxième partie [4626.pdf](#)
- Concernant le programme Personnes handicapées, un montant de 581.696.000 EUR sera octroyé à l'AWIPH en tant que dotation. Le solde des crédits inscrits au présent programme est destiné au financement de subventions principalement destinées à la promotion et à l'intégration sociale et à l'accessibilité des personnes handicapées.*
- 6.2. 7 Budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 - Observations de la Cour des comptes [4627.pdf](#)
- Concernant la Division organique 17 – Pouvoirs locaux, action sociale et santé, l'une des principales augmentations porte sur le programme 15 - Personnes handicapées. Cette augmentation est exclusivement due à la hausse de la dotation à l'Agence wallonne pour les personnes handicapées (AWIPH) inscrite à l'article de base 41.03.*
- 6.2. 8 Projets de décret contenant le budget général des dépenses et des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 - Rapport de Commission [4652.pdf](#)
- La Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports s'est réunie afin d'examiner les projets de décret contenant le budget général des dépenses et des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013. Lors de son exposé, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, a notamment rappelé l'augmentation constante de la dotation de l'AWIPH depuis 2010. Lors de son audition complémentaire, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, a en outre abordé la question du budget de l'AWIPH.*
- 6.2. 9 Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 [4653.pdf](#)
- La Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances s'est réunie en séance publique de commission le mardi 4 décembre 2012, afin d'examiner le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013. Cette fiche reprend l'exposé de Mme Peere, Première auditrice à la Cour des comptes, relatif à la dotation de l'AWIPH. Lors de son exposé, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, a en outre abordé les sujets suivants : la pérennisation de la convention entre le Gouvernement wallon et l'IFAPME dans le cadre d'un projet spécifique intitulé « Construire dans l'adaptabilité »; le nouveau dispositif de prêts dans le cadre du plan « Bien vivre chez soi »; la dotation de l'AWIPH. Les membres de la Commission sont revenus sur ces différents sujets lors de la discussion générale.*
- 6.2. 10 Projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 - Rapport de Commission [4654.pdf](#)
- La Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances s'est réunie afin d'examiner le projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012. Lors de son exposé, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, a notamment annoncé, au sein du programme relatif aux personnes handicapées, la proposition d'une économie de 600 000 euros sur les versements au compte CRAC dans le cadre de financement alternatif d'investissement. A l'occasion de la discussion générale, ce point a fait l'objet d'une attention particulière considérant les besoins en termes d'infrastructures d'accueil pour personnes handicapées.*

Proposition

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
ViePublique		1					
Ressources		3					
Divers				1		1	
Fonction publique			1	1			
Total		4	1	2		1	

1 La Chambre

a agi notamment dans les domaines suivants :

1.1 La vie publique et la justice

- 1.1.1 Propositions de loi instaurant un statut de protection global des personnes majeures incapables et un régime global d'administration provisoire des biens et des personnes - Discussion générale - Séance plénière [4587.pdf](#)

Ces propositions visent à instaurer un nouveau statut de protection plus conforme à la dignité humaine. Les incapacités concernent toute personne majeure qui, en raison de son état de santé, est totalement ou partiellement, temporairement ou définitivement, hors d'état de défendre convenablement ses intérêts, qu'ils soient de nature patrimoniale ou non.

1.2 Les ressources

- 1.2.1 Proposition de loi visant à relever certains minima sociaux et à individualiser les droits sociaux - Avis de la Cour des comptes [4559.pdf](#)

La Cour des comptes a examiné l'impact budgétaire de la proposition de loi visant à relever certains minima sociaux et à individualiser les droits sociaux (pour accéder à cette proposition, voir la fiche 3302). Dans ses conclusions, la cours des comptes précisent : " L'impact budgétaire de l'alignement sur le seuil de pauvreté des allocations de protection sociale résiduaire est estimé entre 890 millions d'euros (sans nouveaux bénéficiaires) et 1,8 milliard d'euros (avec nouveaux bénéficiaires mais sans appliquer complètement la condition de revenu). Dans ces montants, la part de l'augmentation des allocations d'intégration pour personnes handicapées représente 450 millions d'euros. Cette allocation a pour objectif de favoriser l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail et non de garantir un revenu minimum. Sans tenir compte de l'augmentation de cette allocation, l'augmentation des allocations de protection sociale représenterait une charge supplémentaire de l'ordre de 440 millions à 1,35 milliards d'euros." (p.18).

- 1.2.2 Proposition de résolution visant à adapter la législation en matière de personnes handicapées [4584.pdf](#)

La présente proposition de résolution se veut générale et concerne la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées. Elle vise à supprimer les obstacles à l'émancipation de la personne handicapée.

- 1.2.3 Proposition de résolution visant à augmenter la quotité du revenu exemptée d'impôt en cas de garde à domicile de parents atteints d'une maladie chronique grave. [4585.pdf](#)

Par le bais de cette résolution, les auteurs demandent au Gouvernement fédéral: "1. de prendre des initiatives afin d'intervenir à titre officiel et aussi rapidement que possible dans les frais supportés par les personnes qui gardent à la maison les membres de leur famille souffrant d'une maladie chronique grave; 2. d'envisager une augmentation de la quotité du revenu exempté d'impôts, du moins au niveau qui est déjà d'application pour la prestation de soins à une personne handicapée à charge; 3. de créer la marge budgétaire requise pour pouvoir intervenir en suffisance dans la prestation de soins en milieu familial aux membres de la famille qui souffrent d'une maladie chronique grave."

2 La Commission communautaire française (Bxl)

a agi notamment dans les domaines suivants :

2.1 Divers

- 2.1.1 Proposition de résolution relative à la mise en place de maisons ou guichets d'information pour les personnes en situation de handicap [4553.pdf](#)

La présente proposition de résolution vise à encourager la création, en collaboration avec les communes, de maisons ou guichets de l'information du handicap couvrant chacune une zone déterminée de la Région bruxelloise. Ces « Maisons du handicap » ou « guichets du handicap » devraient centraliser l'ensemble des données, des aides, des outils existant en matière de politique du handicap et permettre un accès aisé à cette information à toutes les personnes qui en émettent le souhait.

3 La Communauté française

a agi notamment dans les domaines suivants :

3.1 La fonction publique

- 3.1. 1 Proposition de résolution visant à ouvrir un débat au sein de la Commission Wallonie-Bruxelles sur la mise en œuvre des transferts de compétences en matière d'aide aux personnes, de santé et d'allocations familiales [4529.pdf](#)

L'accord institutionnel du 11 octobre 2011 prévoit des transferts importants de compétences. Les transferts les plus significatifs portent notamment sur les compétences de l'emploi, de la santé et de l'aide aux personnes, et des allocations familiales, puisque ces trois politiques représentent ensemble plus de 95 % des enveloppes budgétaires concernées par ce transfert. La traduction de cet accord institutionnel sur le plan juridique est en cours, sous la conduite du Comité de mise en œuvre des réformes institutionnelles (COMORI). Parallèlement à ce travail et en amont du transfert effectif des compétences, les auteurs la présente proposition souhaitent préparer l'organisation future des compétences transférées au niveau des entités fédérées.

4 La Région wallonne

a agi notamment dans les domaines suivants :

4.1 Divers

- 4.1. 1 Vote nominatif en séance plénière - Proposition de résolution visant à introduire la clause de l'Européen en situation de handicap le plus favorisé [4492.pdf](#)

Lors du vote nominatif en séance plénière, cette proposition de résolution a été adoptée par l'ensemble des votants. Voir également à ce sujet les fiches : 4431, 4430 et 3207.

4.2 La fonction publique

- 4.2. 1 Proposition de résolution visant à ouvrir un débat au sein de la Commission Wallonie-Bruxelles sur la mise en œuvre des transferts de compétences en matière d'aide aux personnes, de santé et d'allocations familiales [4530.pdf](#)

L'accord institutionnel du 11 octobre 2011 prévoit des transferts importants de compétences. Les transferts les plus significatifs portent notamment sur les compétences de l'emploi, de la santé et de l'aide aux personnes, et des allocations familiales, puisque ces trois politiques représentent ensemble plus de 95 % des enveloppes budgétaires concernées par ce transfert. La traduction de cet accord institutionnel sur le plan juridique est en cours, sous la conduite du Comité de mise en œuvre des réformes institutionnelles (COMORI). Parallèlement à ce travail et en amont du transfert effectif des compétences, les auteurs la présente proposition souhaitent préparer l'organisation future des compétences transférées au niveau des entités fédérées.

Question/Interpellation

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Enfants			1	1			
Formation			8			1	
Mobilité	1	6	1	11	5		
Logement		1		4			
Travail	1	4		9	1		
Famille			1				
Santé	1	1	1				
ViePublique		1		6			
Loisirs	1	2	3	4			
Culture		1					
Ressources	3	5		1			
Senior				3			
Prise en charge	1	1		14		1	1
Divers	3	3		11	2	2	
Entreprise Nonmarch			1	3			
Fonction publique				1			
Total	11	25	16	68	8	4	1

1 La Chambre

a agi notamment dans les domaines suivants :

1.1 La mobilité

1.1. 1 Automobilistes handicapés. - Taux de TVA réduit lors de l'achat d'une voiture.

[4576.pdf](#)

Question écrite au Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique. " L'arrêté royal du 8 février 2006 précisant la méthode selon laquelle la cécité totale, une paralysie complète des membres supérieurs ou une amputation des membres supérieurs, et une invalidité permanente d'au moins 50 % découlant directement des membres inférieurs est constatée, stipule les conditions médicales devant être satisfaites afin de pouvoir bénéficier du taux de TVA réduit de 6% lors de l'achat d'une voiture. Or je constate que des personnes dont le taux d'invalidité atteint 66% ne peuvent bénéficier de cet avantage. 1. Combien d'automobilistes handicapés ont-ils bénéficié chaque année du taux de TVA réduit lors de l'achat d'une voiture au cours des années 2007-2011? Comment se répartit ce chiffre entre les différentes catégories? 2. Est-il envisageable d'octroyer le bénéfice de cet avantage fiscal aux personnes justifiant d'un taux d'invalidité de 66% au moins qui réduit leur mobilité?"

1.1. 2 Infractions de stationnement sur des places réservées aux personnes atteintes d'un handicap physique.

[4577.pdf](#)

Question écrite à la Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances. "Des places de stationnement réservées aux personnes atteintes d'un handicap physique sont indiquées plus clairement que par le passé. Il arrive toutefois régulièrement que des automobilistes se garent sur ces places spécifiquement destinées aux personnes atteintes d'un handicap. 1. Combien d'infractions ont été constatées en 2010, 2011 et 2012? 2. Perçoit-on une tendance à la hausse ou une tendance à la baisse?"

1.1. 3 Occupation abusive de places de stationnement réservées aux personnes handicapées. - Utilisation de fausses cartes de handicapé.

[4578.pdf](#)

Question écrite à la Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances. "1. Combien de procès-verbaux ont été rédigés en raison de l'occupation abusive de places de stationnement réservées aux personnes handicapées en 2009, 2010 et 2011 (par province si possible)? 2. Combien de procès-verbaux ont été rédigés en raison de l'utilisation de cartes de stationnement falsifiées en 2009, 2010 et 2011 (par province)?"

1.1. 4 Services publics fédéraux (SPF). - Bâtiments. - L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

[4580.pdf](#)

Question écrite au Secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au Premier Ministre, et Secrétaire d'État à la Régie des bâtiments, adjoint au Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique. L'accessibilité aux bâtiments des services publics constitue un enjeu majeur pour les personnes à mobilité réduite. A ce sujet, l'auteur s'interroge sur les initiatives prises dans ce domaine.

1.1. 5 Le nombre croissant de stationnements non autorisés sur des emplacements pour personnes handicapées

[4674.pdf](#)

Question à la Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances. Les chiffres provenant du cabinet du Secrétaire d'État fédéral en charge des Personnes handicapées, Monsieur Philippe Courard, témoignent d'une hausse des stationnements non autorisés sur des places réservées aux personnes handicapées. A ce sujet, l'auteur pose les questions suivantes:" 1. Confirmez-vous les chiffres relatifs à ce type d'infraction de stationnement? 2. Selon vous, comment expliquer ce phénomène croissant? 3. Les sanctions réprimant ces comportements inciviques, vont-elles être réexaminées?"

1.1. 6 Les places de parking pour les personnes handicapées

[4679.pdf](#)

Questions jointes au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. A ce sujets, les auteurs s'interroge en outre sur les initiatives en matière de lutte contre la falsification et l'usage abusif des cartes de stationnement. Le délai de délivrance de ces cartes pose aussi question.

1.2 Le logement

1.2. 1 L'accès des personnes aux risques de santé accrus à l'assurance solde restant dû - L'assurance du solde restant dû pour les personnes présentant un risque de santé accru

[4591.pdf](#)

Questions jointes au Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord. "La loi sur le contrat d'assurance terrestre dispose qu'il est également loisible aux personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'un handicap de conclure une assurance de solde restant dû. La Commission des Assurances n'a pas été en mesure de fixer le code de bonne conduite dans les délais impartis étant donné qu'Assuralia a attaqué la loi à plusieurs reprises – et en vain – devant la Cour constitutionnelle. Selon la loi, les ministres ayant les assurances et la Santé publique dans leurs attributions doivent, dans ce cas, fixer eux-mêmes ce code de bonne conduite. Le ministre s'est-il déjà concerté avec sa collègue en charge de la Santé publique? La Caisse de compensation et le Bureau du suivi ont-ils déjà été créés? Quelles adaptations le ministre envisage-t-il encore? Quand la loi pourra-t-elle entrer en vigueur?"

1.3 Le travail

1.3. 1 l'inclusion de clauses sociales dans les adjudications fédérales

[4589.pdf](#)

Question à la Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances. L'article 40 de la loi relative aux marchés publics de 2006 permet au pouvoir adjudicateur d'imposer des conditions pour promouvoir la politique de l'égalité des chances. En raison de l'absence d'arrêtés d'exécution, cette loi ne serait pas encore entrée en vigueur. L'auteure s'interroge à ce sujet.

1.3. 2 L'avis du CSNPH sur le plan de relance fédéral

[4672.pdf](#)

Question à la Ministre de l'Emploi. Le Conseil supérieur national des Personnes handicapées (CSNPH) a été consulté à propos du Plan de relance en cours d'élaboration par le Gouvernement fédéral. Dans son avis le CSNPH émet des propositions concrètes dans différents domaines: la lutte contre les discriminations; les quotas dans le secteur public; les clauses sociales dans les marchés publics; les pièges à l'emploi; la mesure Activa... A ce sujet, l'auteure pose les questions suivantes:" 1. a) Le Gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures pour mettre en œuvre les recommandations du CSNPH? b) Si oui, lesquelles? c) Dans quel délai? 2. a) Combien de personnes handicapées bénéficient-elles de la mesure Activa par rapport au nombre projeté? b) Les corrections demandées par le CSNPH seront-elles mises en œuvre et y aura-t-il une campagne d'information? 3. Une réflexion va-t-elle être entamée sur les quotas dans le secteur privé en s'inspirant de la loi française?"

1.3. 3 Rééducation fonctionnelle de personnes en incapacité de travail à Bruxelles et en Wallonie

[4675.pdf](#)

Question au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. "Début 2011, un projet pilote relatif à la rééducation fonctionnelle d'assurés en incapacité de travail a été lancé en Flandre avec la participation de l'Inami et du VDAB. Ce projet permettra à ce groupe cible d'apprendre de nouvelles compétences en vue de leur remise au travail. 1. Des projets pilotes similaires ont-ils entre-temps été lancés à Bruxelles et en Wallonie? 2. Dans la négative, pourriez-vous indiquer par projet les raisons ayant empêché leur démarrage? 3. Dans l'affirmative, pourriez-vous esquisser un état des lieux par projet?"

1.3. 4 Les travailleurs atteints de la maladie de Crohn

[4683.pdf](#)

Questions jointes à la Ministre de l'Emploi. Les auteures s'interrogent sur les mesures développées afin de favoriser le maintien à l'emploi des travailleurs concernés.

1. 4 La santé

1.4. 1 Le Fonds des accidents médicaux

[4586.pdf](#)

Question à la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales. En septembre de cette année, le Fonds des accidents médicaux a été lancé. Apparemment, une indemnisation n'est possible que pour les personnes souffrant d'un handicap grave, en incapacité de travail de longue durée ou décédées et, compte tenu de ces critères très sévères, à peine 80 victimes par an bénéficieraient d'une indemnité. L'auteure s'interroge sur la légitimité de ces critères d'éligibilité.

1. 5 La vie publique et la justice

1.5. 1 L'internement des détenus présentant un trouble mental en Belgique - La condamnation de la Belgique par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour les conditions de détention des détenus souffrant de troubles mentaux

[4590.pdf](#)

Questions jointes à la Ministre de la Justice. Les auteurs s'interrogent en outre sur les mesures permettant à la Belgique de se conformer aux recommandations de la Cour européenne des Droits de l'Homme en ce qui concerne les nombreux internés dans l'attente d'un transfert dans un établissement adapté.

1. 6 Les loisirs

1.6. 1 Le refus d'accès de plusieurs personnes handicapées dans certains parcs d'attractions

[4442.pdf](#)

Question à la Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances. Certains groupes accueillant des personnes handicapées se sont vu refuser l'accès à un parc d'attractions réputé de La Panne. A ce sujet, l'auteur pose les questions suivantes: " avez-vous pris connaissance du cas de ces jeunes handicapés mentaux de Waremmes qui ont été confrontés à des problèmes d'accès dans le parc de La Panne? Des plaintes ont-elles été introduites à ce sujet au Centre pour l'égalité des chances? Quelles suites y seront-elles données? "

1.6. 2 Les jeunes personnes handicapées. - Les difficultés d'accès dans certains parcs d'attractions.

[4581.pdf](#)

Question écrite au Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord. De jeunes élèves de l'enseignement spécialisé, qui avaient choisi de se rendre dans un parc d'attractions de La Panne, se sont vu refuser l'accès pour motif de sécurité. Cet incident remet en question la politique d'accueil pratiquée. A ce propos, l'auteur s'interroge sur la possible adaptation des arrêtés royaux de 2001 relatifs à l'exploitation et la sécurité des aires de jeux.

1. 7 L'art et culture

1.7. 1 L'accessibilité du Palais des Beaux-Arts aux personnes handicapées

[4681.pdf](#)

Question à la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales. "Le 1er étage du Palais des Beaux-Arts (PBA) à Bruxelles est quasi inaccessible aux personnes handicapées. Le grand escalier n'est même pas muni d'une rampe. Le secrétaire d'État en est-il informé? Qu'envisage-t-il de faire pour améliorer l'accessibilité du PBA? Les bâtiments publics sont-ils régulièrement soumis à des contrôles d'accessibilité et de sécurité? Quels en sont les résultats?"

1. 8 Les ressources

1.8. 1 La quotité exemptée d'impôts pour les contribuables handicapés

[4579.pdf](#)

Question écrite au Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique. L'auteure s'interroge sur la possibilité de transférer la partie non utilisée de la tranche de revenus exonérée du contribuable handicapé vers son conjoint et de la transformer éventuellement en crédit d'impôt.

1.8. 2 Quotité exemptée d'impôt pour les enfants handicapés à charge

[4583.pdf](#)

Question écrite au Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique. Le Code des impôts sur les revenus prévoit une majoration de la quotité exemptée d'impôt lorsque le contribuable a un enfant handicapé à charge. Le montant de cette majoration est notamment calculé en fonction des revenus de l'enfant. A ce sujet, l'auteure pose les questions suivantes : "1. Combien de contribuables bénéficient du relèvement du plafond pour les enfants handicapés à charge d'une personne isolée fixé à l'article 141 du Code des impôts sur les revenus? 2. Combien de personnes se voient refuser cet avantage parce que l'enfant dépasse le plafond de revenus? 3. Ne faudrait-il pas envisager un relèvement du plafond ou un élargissement des revenus qui ne sont pas pris en considération dans le calcul des ressources?"

1.8. 3 La révision de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations pour personnes handicapées

[4677.pdf](#)

Question au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. "Monsieur le président, nous avons appris qu'une consultation avait été menée auprès de différents acteurs concernés par la politique en matière de handicap, afin d'obtenir des pistes de réflexion et de solution pour réviser la loi du 27 février 1987 relative aux allocations pour personnes handicapées. L'Association socialiste des personnes handicapées avait effectué une demi-journée d'étude sur le sujet, à laquelle je n'ai pas pu participer. J'ai essayé de trouver des éléments et je n'en ai pas trouvé. Pourriez-vous nous donner les éléments concrets des modifications qui sont retenues et soumises à discussion? J'aurais voulu savoir, par ailleurs, si dans vos réflexions et dans vos consultations, vous aviez intégré les ministres régionaux compétents en matière de politique concernant les personnes handicapées."

1.8. 4 La récupération des allocations d'intégration

[4680.pdf](#)

Question au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. La personne bénéficiant d'une allocation d'intégration doit elle-même signaler à la Sécurité sociale tout changement relatif à ses revenus. Si elle le fait dans un délai de trois mois, toutes les modifications interviennent sans effet rétroactif. Dans le cas contraire, les montants payés indûment seront récupérés. L'auteure s'interroge sur la fréquence et le montant des récupérations. Par ailleurs, la question du recours aux données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale dans ce type de procédure a été également posée.

1.8. 5 La reconnaissance des sourds comme personnes handicapées

[4682.pdf](#)

Question au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. Cette question porte sur l'équité de traitement des demandeurs dans le cadre des procédures relatives "aux allocations pour handicapés" et en particulier sur les aspects défavorables aux personnes souffrant d'un handicap auditif.

1.9 Prise en charge

1.9. 1 Les droits des aidants proches

[4676.pdf](#)

Questions jointes au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. Différentes propositions de loi relatives aux aidants proches ont été déposées. Les auteurs s'intéressent aux avancées en matière de reconnaissance du statut et des droits des aidants proches.

1.10 Divers

1.10. 1 La place des personnes handicapées dans le cadre de la politique belge de développement dans les pays partenaires

[4582.pdf](#)

Question écrite au Ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes. "Dans un "memorandum of understanding" sur l'inclusion de la politique belge en matière de développement, il est notamment question des droits des personnes handicapées. Les auteurs de la note affirment que s'il y a un phénomène de conscientisation au niveau international, des actions concrètes font encore défaut. 1. La Belgique soutient-elle à l'heure actuelle dans les pays partenaires des actions axées spécifiquement sur les droits des personnes handicapées? 2. a) Les droits des personnes handicapées occuperont-elles un place plus importante dans le cadre du futur accord de coopération avec les pays partenaires? b) Une réflexion a-t-elle été engagée sur le sujet?"

1.10. 2 Nouvelle loi sur les télécommunications - Utilisateurs handicapés

[4673.pdf](#)

Question au Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord. "La nouvelle loi sur les télécommunications garantit un accès égal aux services de téléphonie et d'internet pour les utilisateurs handicapés, y compris en matière de prix et de tarifs. 1. Quelles mesures ont été prévues pour garantir cet accès égal? 2. Quelles actions ont été développées en application de la loi du 14 novembre 2011 modifiant la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques en ce qui concerne l'accessibilité des services d'urgence?"

1.10. 3 L'inaccessibilité du numéro vert pour les personnes handicapées

[4678.pdf](#)

Questions jointes au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. Les auteurs s'interrogent sur les initiatives prises en vue d'améliorer l'accessibilité téléphonique de la Direction générale Personnes handicapées.

2 La Commission communautaire commune (Bxl)

a agi notamment dans les domaines suivants :

2.1 Prise en charge

2.1. 1 Les services d'aide aux actes de la vie journalière

[4549.pdf](#)

Question orale à Mme Brigitte Grouwels, membre du Collège réuni, compétente pour la Politique d'Aide aux Personnes et la Fonction publique, et à Mme Evelyne Huytebroeck, membre du Collège réuni, compétente pour la Politique d'Aide aux Personnes, les Finances, le Budget et les Relations extérieures. Les services d'aide aux actes de la vie journalière (AVJ) offrent aux personnes adultes atteintes d'un handicap physique grave la possibilité d'habiter de manière autonome, seules ou en famille et parmi des personnes valides. De nouvelles dispositions relatives au fonctionnement et à la gestion de ces services font l'objet d'un projet d'arrêté. L'auteure s'interroge à ce sujet et s'inquiète des changements que pourrait susciter l'adoption de cet arrêté.

3 La Commission communautaire française (Bxl)

a agi notamment dans les domaines suivants :

3.1 La formation

3.1. 1 De l'exclusion scolaire à la déscolarisation des jeunes en situation de handicap ou avec troubles du comportement

[4667.pdf](#)

Interpellation à Mme Evelyne Huytebroeck, Ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées. L'auteure s'interroge sur la pratique de l'exclusion scolaire et sur les mécanismes mis en place afin d'aider les familles et les jeunes qui doivent faire face à ce type de situation.

3.2 Prise en charge

3.2. 1 L'efficacité de l'Accord de coopération conclu le 27 octobre 2008 entre la Commission communautaire française de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées

[4666.pdf](#)

Interpellation à Mme Evelyne Huytebroeck, Ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées. En 2008, un accord de coopération garantissant la libre circulation des personnes handicapées a été signé entre la Commission communautaire française et la Région wallonne. Chaque partie s'est donc engagée, dans les limites de ses compétences, à garantir le libre accès des personnes handicapées domiciliées sur le territoire de l'autre partie contractante aux services, centres et institutions relevant de sa compétence. A ce sujet, l'auteur pose notamment les questions suivantes: "Pourquoi la libre circulation est-elle effective dans le cadre des places agréées et non dans le cadre des places non agréées, alors que les conventions nominatives permettent de subsidier les places non agréées ? A-t-on procédé à l'évaluation de cet accord ? Que peut-on retenir concernant l'efficacité du dispositif et la complémentarité des parties contractantes ?".

3.3 Divers

3.3. 1 La brochure fédérale d'information pour les personnes handicapées et le suivi de la conférence interministérielle du 22 mai dernier

[4551.pdf](#)

Interpellation à M. Mme Evelyne Huytebroeck, Ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées. Le service public fédéral (SPF) Sécurité sociale, Direction générale Personnes handicapées, publie d'initiative des brochures d'information destinées aux personnes handicapées. Le contenu de la brochure "Mesures pour les personnes handicapées en un clin d'œil" suscite des interrogations. Par ailleurs, lors de la conférence interministérielle sur le handicap, M. Courard annonçait son intention de créer une carte Handipass et un guichet unique pour faciliter l'accès à l'information aux handicapés. A ce sujet, L'auteure pose notamment les questions suivantes : " Comment vont se décliner ces guichets uniques? On a vu se mettre en place des guichets uniques d'aide aux entreprises. Il serait aussi utile d'en voir pour l'aide aux personnes les plus faibles comme celles en situation de handicap. Comment va se dérouler la collaboration pour transmettre l'information? Cela m'a l'air mal parti. Où ces guichets s'installeront-ils? ".

3.3. 2 L'appropriation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées par les acteurs de terrain

[4552.pdf](#)

Interpellation à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées. Le Gouvernement de la Commission communautaire française a décidé d'octroyer une subvention de 49.600 € au Service d'insertion sociale pour adultes ayant un handicap mental (Sisahm), en soutien au projet "Comment s'approprier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées?". L'auteur souhaite en savoir davantage sur ce projet. Par ailleurs, il s'interroge sur les actions prévues pour sensibiliser les services publics locaux et régionaux, les entreprises privées, voire l'opinion publique, quant à la nécessité d'incorporer les dispositions de la convention dans les mesures et décisions courantes.

4 La Communauté française

a agi notamment dans les domaines suivants :

4.1 La petite enfance

4.1. 1 Insertion d'enfants handicapés dans les crèches

[4638.pdf](#)

Question à M. Jean Marc Nollet, Ministre de l'Enfance, de la Recherche Scientifique, de la Fonction Publique et des Bâtiments scolaires. "Hier, La Libre Belgique titrait : « L'ONE encourage l'accueil d'enfants handicapés dans ses crèches ». Nous ne pouvons que nous en réjouir. L'article nous informait également de la mise en place par l'ONE d'un groupe de travail visant à entretenir une réflexion entre tous les partenaires du milieu de l'enfance. L'article fait aussi référence à une journée d'information visant à tirer les enseignements de ce travail. Monsieur le ministre, pouvez-vous déjà nous en livrer la teneur ?".

4.2 La formation

4.2. 1 Enseignement dispensé aux enfants et adolescents hospitalisés

[4533.pdf](#)

Question à Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. L'auteur s'intéresse à la problématique de l'offre d'enseignement aux enfants et adolescents hospitalisés pour une longue durée. A ce sujet, il pose notamment les questions suivantes: "Où en est la réflexion ? Quelles formations initiale et continuée propose-t-on aux enseignants pour encadrer ces enfants et adolescents durant leur hospitalisation ? Quels moyens matériels sont mis à disposition des enseignants pour accueillir ces enfants ? Que comptez-vous mettre en place pour instaurer et maintenir un lien de qualité entre les enseignants des écoles d'origine et les enseignants du type 5 ? Comment aider l'enseignant du type 5 à réintégrer ces enfants dans une école d'origine ? Que mettre en place pour aider les enseignants d'origine et donc l'enfant malade ?".

4.2. 2 Réalisation d'une cartographie des écoles accessibles aux enfants en situation de handicap

[4534.pdf](#)

Question au Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. "Lors du débat en commission consacré au rapport d'activités de l'Office de la Naissance et de l'Enfance pour l'année 2010, l'Administrateur général de l'Office nous a fait savoir que le Fonds Houtman soutenait l'initiative d'une cartographie des écoles accessibles aux enfants en situation de handicap. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet, Monsieur le Ministre ? La réalisation d'une telle cartographie est-elle actuellement en cours ? Concerne-t-elle tous les types de handicap ? Est-il ici question de l'accessibilité aux bâtiments scolaires et/ou de l'intégration de ces enfants en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire ?".

4.2. 3 Accessibilité des bâtiments scolaires

[4535.pdf](#)

Question au Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. Le rapport sur l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant annonce que le Gouvernement a pris en 2011 la décision de poursuivre ses efforts au niveau de l'accessibilité des bâtiments scolaires. En effet, en 2009, il avait été décidé en partenariat avec la Région wallonne, la Cocof et CAP 48, de financer l'adaptation de 10 établissements de l'enseignement secondaire (2 écoles par an). La décision prise en 2011 prévoit le financement sur 5 ans (2014-2019) de l'adaptation aux personnes à mobilité réduite de 10 établissements scolaires de l'enseignement fondamental. L'auteure souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier.

4.2. 4 Orientation d'élèves "difficiles" vers l'enseignement spécialisé

[4538.pdf](#)

Question à la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. Dans son rapport annuel, le Service du Médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles rapporte que les situations de "ballotement" entre les enseignements ordinaire et spécialisé ne sont pas exceptionnelles pour certains élèves jugés turbulents. A ce propos, l'auteure pose les questions suivantes: "Quel est le poids des avis rendus par les CPMS? A-t-on une idée du nombre de situations de "ballotement" comme décrites ici ?".

4.2. 5 Dyscalculie et dyslexie, quelle formation ?

[4539.pdf](#)

Question à la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. On considère que 5 à 10 % de la population souffrent de dyslexie, dyscalculie ou dysorthographe. Ces troubles engendrent des difficultés d'apprentissage dues à des difficultés à visualiser les lettres, les chiffres, à s'orienter dans l'espace. Mal connus, ces troubles peuvent être gênants pour certains enfants, très atteints et peuvent entraîner l'échec scolaire. L'auteure s'interroge sur les structures mises en place pour améliorer la prise en charge de ces enfants. Les chiffres de fréquentation des enseignants aux formations relatives à ces difficultés d'apprentissage sont également sollicités.

4.2. 6 Pour un véritable enseignement en langue des signes pour les enfants sourds

[4639.pdf](#)

Question à Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, et à M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur. Des parents s'interrogent sur le regroupement, dans des classes de type 7 de l'enseignement spécialisé, d'élèves souffrant de déficiences auditives et d'enfants dysphasiques car, en termes pédagogiques, les besoins de ces jeunes diffèrent. A ce sujet, l'auteur pose notamment la question de l'harmonisation de la situation en regroupant élèves sourds et malentendants ou en renforçant l'intégration des enfants dans le système scolaire classique. Concernant ce dernier point, l'auteur s'interroge sur les outils, les principes méthodologiques et les formations adaptées offerts aux enseignants.

4.2. 7 L'exclusion scolaire et la déscolarisation des jeunes en situation de handicap ou avec troubles du comportement

[4640.pdf](#)

Interpellation à Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. L'auteure aborde cette problématique en regard des sujets suivants: le problème de l'exclusion scolaire et de la déscolarisation des jeunes en âge d'obligation scolaire, la situation des jeunes handicapés après 18 ans et surtout à l'approche des 21 ans et les difficultés propres à ce passage ainsi que la question de la prise en charge des jeunes autistes.

4.2. 8 Langue des signes

[4641.pdf](#)

Question à M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur. L'auteur s'interroge à propos d'un projet de formation qui viserait à fournir des traducteurs en langue des signes afin de systématiser une traduction d'un cours, lorsque cela s'avère nécessaire.

4. 3 La mobilité

4.3. 1 Problématique du transport scolaire des élèves de l'enseignement spécialisé en lien avec l'offre scolaire

[4642.pdf](#)

Question à Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. Des travaux sont en cours afin de trouver des solutions pour réduire le temps de parcours parfois extrêmement long des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé. L'auteure souhaite faire le point sur les démarches entreprises.

4. 4 La vie de famille

4.4. 1 Subsidies de la FWB aux divers centres visant la promotion de la santé affective et sexuelle

[4537.pdf](#)

Question à la Ministre de la Culture, de l'Audiotvisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances. En Belgique francophone, un certain nombre de structures, en concertation entre la FWB et les Régions, ont déployé des actions de promotion de la santé affective et sexuelle. Concernant le soutien aux personnes handicapées dans ce domaine, Mme la Ministre indique dans sa réponse qu'une subvention a été accordée aux Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur pour un projet mené auprès des publics handicapés mentaux et physiques.

4.5 La santé

4.5. 1 Opérationnalisation de la réforme du dispositif de santé

[4527.pdf](#)

Interpellation à Mme Fadila Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiotvisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances. Concernant ce projet de réforme, l'auteur souhaite en outre savoir de quelle manière le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles tiendra compte des populations à besoins spécifiques, notamment les personnes handicapées.

4.6 Les loisirs

4.6. 1 Transparence des critères de sélection pour les jeux paralympiques

[4526.pdf](#)

Question à M. André Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports. Concernant cette thématique, l'auteur pose les questions suivantes: "Monsieur le ministre, pouvez-vous nous informer sur la transparence et la permanence des critères de sélection aux Jeux paralympiques ? A-t-on prévu un accompagnement des sportifs de haut niveau qui obtiennent de bons résultats mais ne sont pas sélectionnés, ne fût-ce que sur le plan psychologique ?".

4.6. 2 Festivals de musique en Fédération Wallonie-Bruxelles

[4528.pdf](#)

Question de à Mme Fadila Laanan, Ministre de la Culture, de l'Audiotvisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances. Concernant cette thématique, l'auteur s'interroge notamment sur les résultats de l'opération « Alors on danse ? ». Pour rappel, cette campagne vise à promouvoir l'accessibilité des festivals musicaux.

4.6. 3 Place du sport paralympique suite aux Jeux de Londres - Activités sportives pour les personnes moins valides

[4540.pdf](#)

Questions à M. André Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports. Les auteurs s'interrogent sur les mesures de promotion prises en faveur du sport adapté. A ce sujet, ils posent en outre les questions suivantes : "Je souhaite revenir sur votre plan « para ». Quels en sont le contenu et le contenant ? Sur la base de quelles réflexions a-t-il été élaboré ? Quels en sont les ambitions et les défis ? A-t-il été débattu avec les fédérations francophones de sports adaptés ? Comment sera-t-il mis en place ? Quelle est la raison objective de l'existence de deux fédérations francophones de sports adaptés : Handisport et la Fédération multisports adaptés – FéMA? ...".

4.7 Les entreprises et le non-marchand

4.7. 1 Postes ACS - Accueil de la petite enfance

[4536.pdf](#)

Question au Vice-Président et Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. "Afin d'aider le secteur de l'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise, la Région bruxelloise octroie différents postes ACS. L'Honorable ministre peut-il m'indiquer sur combien de postes ACS portent les conventions passées entre la Communauté française et la Région bruxelloise ?". Dans sa réponse, M. le Ministre indique que 10 postes ont été attribués dans le cadre de projets innovants en matière d'accueil d'enfants malades, d'enfants porteurs d'un handicap ou à besoins spécifiques. A titre indicatif, ACS signifie « agent contractuel subventionné ». Il s'agit de postes subventionnés en partie par ACTIRIS.

5 La Région de Bruxelles-Capitale

a agi notamment dans les domaines suivants :

5.1 La mobilité

5.1. 1 Arrêt du service PMR par la STIB

[4545.pdf](#)

Question à la Ministre chargée des Travaux publics et des Transports. La STIB qui dispose de 18 minibus destinés à répondre aux demandes de déplacements des personnes à mobilité réduite serait sur le point d'arrêter ce service. En remplacement de cette facilité, les personnes à mobilité réduite auraient la possibilité de se déplacer dans des taxis mixtes, dits taxis+. A ce sujet, l'auteur pose notamment les questions suivantes : "Alors que les prestations assurées par les 18 minibus de la STIB en faveur des personnes à mobilité réduite sont clairement précisées dans le contrat de gestion de la STIB, quelle est la raison justifiant cet abandon ? A quelle échéance envisagez-vous cette modification ? Le service des taxis+ sera-t-il accessible en dehors des jours de semaine et jusqu'à quelle heure en soirée ? Quel a été le coût de ce service des 18 minibus en 2011 ? Quel est le budget envisagé en cas d'utilisation des taxis+ ? Cette décision s'inscrit-elle dans la ligne d'un abandon progressif d'ici 2014 des services spéciaux ?".

5.1. 2 L'organisation du secteur des taxis

[4546.pdf](#)

Question à la Ministre chargée des Travaux publics et des Transports. L'accord de gouvernement prévoit un renforcement de la qualité du service de taxis par le biais notamment des taxis spécialement équipés pour embarquer des chaises roulantes. A ce sujet, l'auteur s'interroge sur : l'état d'avancement des actions prévues dans le plan stratégique Taxi ; la promotion du service de taxis; l'évolution de la part de taxis accessibles aux chaises roulantes. Dans sa réponse Madame la Ministre indique qu'un projet de remplacement total ou partiel des minibus PMR de la STIB par les taxis PMR est à l'étude. Concernant la promotion du service de taxis auprès des PMR, une brochure spécifique a été éditée. Enfin, le nombre de taxis accessibles aux personnes à mobilité réduite s'élève actuellement à 96.

5.1. 3 Chèques-taxis et initiatives des communes en matière de transport social

[4547.pdf](#)

Question à la Ministre chargée des Travaux publics et des Transports. Les Bruxellois qui perçoivent un revenu VIPO, qui sont handicapés à 66 % au moins ou âgés de plus de 75 ans et qui disposent d'une attestation officielle d'incapacité à utiliser les transports en commun peuvent bénéficier des chèques-taxis régionaux. En matière de chèques-taxis, le développement de l'initiative varient d'une commune à l'autre. Il en va de même pour l'offre de services de transport social en général : certaines communes ont leur propre service de transport social, d'autres pas. L'auteur s'interroge en outre sur le nombre de communes affiliées aux systèmes de chèques-taxis et sur le nombre de bénéficiaires. Il souhaite également des précisions quant à l'évolution du nombre de demandes d'utilisation des minibus PMR de la STIB pour la période 2009-2011.

5.1. 4 Les accompagnateurs de personnes en situation de handicap sur le réseau de la STIB

[4548.pdf](#)

Interpellation à Mme Brigitte Grouwels, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Travaux publics et des Transports. Le statut d'accompagnateur est reconnu par la plupart des opérateurs de transports en commun. Ainsi, la SNCB accorde une "Carte accompagnateur gratuit" aux personnes répondant à certains critères spécifiques de handicap. Cette carte permet à l'accompagnateur de la personne handicapée qui ne peut se déplacer seule de voyager gratuitement sur le réseau de la SNCB, mais aussi sur les réseaux des TEC et de De Lijn. Au niveau de la STIB, seul les accompagnateurs de personnes non voyantes et malvoyantes atteintes d'une invalidité permanente d'au moins 90% et bénéficiant de la carte nationale de réduction des trajets sur les transports en commun peuvent bénéficier de la gratuité du transport. Cette différence de traitement interpelle l'auteur. Il souhaite notamment savoir si les engagements du prochain contrat de gestion de la STIB permettront d'accorder la gratuité sur l'ensemble du réseau à tous les accompagnateurs.

5.1. 5 L'augmentation du tarif d'accès au service minibus de la STIB pour les personnes à mobilité réduite

[4632.pdf](#)

Question orale à Mme Brigitte Grouwels, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Travaux publics et des Transports. L'auteur s'interroge sur la pertinence d'une mesure qui vise à augmenter les tarifs d'accès au service minibus de la STIB pour les personnes à mobilité réduite.

5.2 Le travail

5.2. 1 Subvention de 20.000 EUR à l'ASBL « Wheelit ».

[4447.pdf](#)

Question au Ministre chargé de l'Emploi, de l'Économie, du Commerce extérieur et de la Recherche scientifique. "Le 20 octobre dernier, le gouvernement bruxellois a décidé d'octroyer une subvention de 20.000 EUR à l'ASBL « Wheelit ». Je souhaite connaître : l'objectif poursuivi par le gouvernement à travers l'octroi de ce subside; la date du premier subside régional reçu par cette association, si tant est que cette association ait bien été subsidiée par le passé par le gouvernement régional; les critères d'évaluation qui justifient l'octroi de ce subside."

5.3 Divers

5.3. 1 L'accessibilité pour tous du portail en ligne de VisitBrussels

[4636.pdf](#)

Question écrite au Ministre chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. "Le site du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale a reçu le label « Anysurfer » qui certifie l'accessibilité pour tous, en ce compris les personnes malvoyantes, d'un portail en ligne. Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir si le site de VisitBrussels satisfait aux exigences dudit label et s'il est éventuellement certifié par ce dernier."

5.3. 2 Le label « Anysurfer » pour le site internet d'Actiris

[4637.pdf](#)

Question écrite au Ministre chargé de l'Emploi, de l'Économie, du Commerce extérieur et de la Recherche scientifique. "Le site du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale vient de recevoir le label « Anysurfer » qui certifie l'accessibilité pour tous, en ce compris les personnes malvoyantes, d'un portail en ligne. Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir si le site d'Actiris satisfait aux exigences dudit label et s'il est éventuellement certifié par ce dernier."

6 La Région wallonne

a agi notamment dans les domaines suivants :

6.1 La petite enfance

6.1. 1 Le protocole d'accord liant l'AWIPH et l'ONE

[4624.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. Le 10 juin 2010, un protocole d'accord a été signé entre l'ONE et l'AWIPH. Cet accord a pour objectif de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicaps dans tous les types de milieux d'accueil en développant des synergies entre les professionnels des deux secteurs. Un comité stratégique a été mis en place afin d'assurer le suivi du protocole d'accord. A ce sujet, l'auteure pose les questions suivantes: "un peu plus de deux ans après le début de sa mise en oeuvre, pouvez-vous faire un point sur les avancées en la matière ? Note-t-on une augmentation de l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les milieux d'accueil ordinaires ? Avez-vous des chiffres concernant la présence de ces enfants en milieux d'accueil collectif et familial ? Pouvez-vous également faire le point sur les projets subventionnés par l'AWIPH et leur pérennisation ?".

6.2 La mobilité

6.2. 1 Le bus 105

[4452.pdf](#)

Question orale à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. La qualité de la gestion du service de porte-à-porte "105" par les opérateurs externes suscite l'intérêt. A ce propos, l'auteure pose les questions suivantes : "Quel bilan peut-on tirer de cette externalisation ? Quel est le bilan financier de ce transfert de compétences ? D'un point de vue organisationnel, a-t-on constaté des problèmes particuliers ? Y a-t-il une évaluation spécifique de ce dispositif ? Il me revient que des usagers rencontrent des problèmes récurrents quant à la réservation et à la disponibilité de ces bus. Comment peut-on améliorer ce service ?".

- 6.2. 2 Les nouvelles dispositions en matière de transport scolaire [4453.pdf](#)
Interpellation à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. En vue de cette nouvelle année scolaire, l'auteure souhaite en outre connaître les éléments rassurants en matière de transports scolaires pour les élèves du spécialisé.
- 6.2. 3 L'accès aux bus des personnes à mobilité réduite & Le nouveau mouvement de plainte des associations de personnes à mobilité réduite à l'encontre des TEC [4489.pdf](#)
Questions orales à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Depuis plusieurs mois maintenant, des associations de défense des personnes à mobilité réduite se mobilisent pour dénoncer les difficultés d'accès des bus. A ce sujet, les auteurs posent notamment les questions suivantes: "Pouvez-vous nous faire part des avancées qui ont été engrangées en matière d'accessibilité depuis plusieurs mois ? Pensez-vous qu'une adaptation du règlement de travail soit envisageable afin de procéder plus facilement à l'embarquement des PMR ? Enfin, y aura-t-il, dans le futur contrat de service public, une partie réservée à l'accessibilité des PMR avec des objectifs en termes d'équipement ?".
- 6.2. 4 L'avis de l'ASBL GAMAH sur le portique installé sur la passerelle entre Jambes et Namur - La Plante [4499.pdf](#)
Question écrite du 25/07/2012 à DI ANTONIO Carlo, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. Cette question fait suite à deux précédentes réponses de M. le Ministre sur le même sujet (voir les fiches 4497 et 4498). Cette fois l'auteur pose les questions suivantes: " Monsieur le Ministre peut-il dès lors me confirmer que l'asbl a été contactée par l'AWIPH ? Peut-il m'indiquer à quelle date l'asbl a été formellement contactée ? Monsieur le Ministre peut-il me confirmer que l'avis de l'asbl a été sollicité pour valider la pertinence ou non du principe du dispositif, et de la pertinence ou non de l'aménagement retenu pour ce dispositif, et pas seulement la rédaction de la signalétique ? Peut-il me confirmer que l'asbl a conclu que le dispositif était adapté pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite, notamment les personnes se déplaçant en chaise électrique ?".
- 6.2. 5 Le contrat de service public de la SRWT [4502.pdf](#)
Question orale à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. L'auteur s'interroge notamment sur les mesures inscrites en faveur des PMR dans le contrat de service public.
- 6.2. 6 L'accès aux bus des personnes à mobilité réduite [4542.pdf](#)
Question écrite à HENRY Philippe, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Depuis plusieurs mois, un litige oppose des associations défendant les droits des personnes à mobilité réduite et la SRWT. Il y a quelques jours, la juge chargée de l'affaire s'est rendue au dépôt TEC de Malonne afin de tester le matériel adapté. L'objectif de cette question n'est pas de s'immiscer dans un litige en cours mais bien de connaître l'état d'avancement des investissements et des travaux en la matière. Combien de lignes sont-elles réellement adaptées ? Qu'en est-il du matériel roulant ? Quels sont les objectifs du Groupe TEC en la matière ? Enfin, au delà de l'action en justice, existe-t-il un dialogue entre les associations et le groupe TEC afin de faire converger les intérêts de chacun ?".
- 6.2. 7 L'accès aux transports publics des personnes à mobilité réduite [4592.pdf](#)
Question d'actualité à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. L'auteur s'interroge sur le suivi du procès intenté par le CAWAB à l'encontre de la SRWT. Par ailleurs, la question de l'accessibilité est également abordée au travers du futur contrat de service public.
- 6.2. 8 L'aménagement d'un portique sur la passerelle reliant Jambes et Namur, l'entrave qu'il constitue pour une série de personnes à mobilité réduite et les contacts de la Ministre avec son collègue en charge des travaux publics à ce sujet [4600.pdf](#)
Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. Concernant l'installation de ce portique, l'auteur adresse les questions suivantes à Madame la Ministre : " - que pense-t-elle des désagréments infligés à un certain nombre d'usagers, voire de l'entrave complète pour certains d'entre eux, en particulier les personnes à mobilité réduite ; - peut-elle me confirmer que son administration ou vos services n'ont à ce jour pas été concertés relativement à l'aménagement de ce portique, aux fins de garantir le passage de l'ensemble des usagers autorisés qui pouvaient antérieurement y accéder ; - un tel aménagement est-il compatible avec l'article 9 de la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées ; - dans le cadre de son nouveau contrat de gestion, l'AWIPH est-elle amenée à intervenir dans cette problématique ? Dans l'esprit du plan wallon de l'égalité adopté par le gouvernement à son initiative et de la transversalité qu'il porte, Madame la Ministre peut-elle prendre un contact avec son collègue en charge des travaux publics afin d'aboutir à mettre en place une solution plus proportionnée ?". Voir également à ce sujet les fiches : 4497, 4498 et 4499
- 6.2. 9 L'accès aux transports publics des personnes à mobilité réduite [4625.pdf](#)
Question orale à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. L'auteur s'intéresse aux actions, en cours et à venir, qui visent l'amélioration de l'accessibilité aux lignes publiques du TEC. Il s'interroge également sur la question de la prise en compte de la dimension du handicap au sein du futur contrat de service public du groupe TEC.
- 6.2. 10 l'expérience-pilote relative à l'accessibilité dans les transports en commun [4628.pdf](#)
Question écrite à HENRY Philippe, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. L'auteur s'interroge sur l'état d'avancement d'une expérience-pilote visant à déterminer les procédures nécessaires pour permettre aux conducteurs de bus d'actionner les lames d'accès manuelles.

6.2. 11 L'intervention complémentaire à celle de l'INAMI concernant les fauteuils roulants électroniques

[4651.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. Juste avant la signature du nouveau contrat de gestion, l'AWIPH a proposé une révision de l'arrêté « Aides techniques ». Il y avait notamment des avancées concernant la prise en charge de certains dispositifs et le maintien de l'intervention complémentaire à celle de l'INAMI concernant les fauteuils roulants électroniques. A ce sujet, l'auteur pose les questions suivantes: "Pourriez-vous nous dire quel est actuellement l'état d'avancement de ce dossier ? Quel est le planning de révision de cet arrêté ? Quelles actions devraient être entreprises pour le faire avancer ?".

6.3 Le logement

6.3. 1 Le projet "Construire et rénover avec l'adaptabilité"

[4495.pdf](#)

Question écrite à NOLLET Jean-Marc, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. L'objectif du projet « Construire et rénover avec l'adaptabilité » est de disposer d'un parc de logements publics et privés répondant aux défis posés par le handicap et le vieillissement de la population. Dans ce cadre, le Gouvernement wallon a débouqué un montant de 570.000 euros sur une période de trois ans pour ce projet qui s'articule autour de trois axes : l'engagement volontaire des professionnels (sur base d'une charte); la formation des professionnels partenaires et enfin l'accompagnement et la reconnaissance du projet. A ce propos, l'auteur pose notamment les questions suivantes: "Depuis que le Gouvernement wallon a décidé le 1er décembre 2011 de mettre sur pied de ce projet, quelles initiatives ont été prises par Monsieur le Ministre ? La charte est-elle aujourd'hui prête ? Dans l'affirmative, que prévoit-elle ? Quels sont pour l'heure les signataires ou les acteurs intéressés par celle-ci ? Ce projet a-t-il déjà débouché sur des changements concrets et, si oui, lesquels ?".

6.3. 2 Le logement accordé à une personne handicapée

[4505.pdf](#)

Question écrite à NOLLET Jean-Marc, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. "L'arrêté du Gouvernement wallon qui modifiera l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 évoque à plusieurs endroits la notion de personne handicapée, par exemple en accordant une priorité à ces personnes. Je ne peux qu'approuver cette politique. Reste à définir avec précision ce qu'il faut entendre par « personne handicapée ». S'agit-il de personnes reconnues comme telles par le SPF chargé de la politique sociale et des personnes handicapées (ex-ministère de la prévoyance sociale) et exclusivement de celles-ci ? Ou les personnes reconnues comme invalides par l'INAMI seront-elles également reprises dans cette catégorie ? Dans la négative, comment justifier cette position ?".

6.3. 3 La rente d'invalidité et le loyer social

[4593.pdf](#)

Question écrite à NOLLET Jean-Marc, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. L'auteur s'interroge en outre sur le mode de calcul du loyer d'un logement social dans le cas de la perception de l'une des allocations aux personnes handicapées.

6.3. 4 La discrimination en termes de calcul du loyer

[4613.pdf](#)

Question écrite à NOLLET Jean-Marc, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. Pour l'auteur, il existe une différence de traitement, en matière de calcul du loyer social, pour les personnes âgées en situation de handicap ne disposant pas d'une allocation de handicap. A ce sujet, la question suivante est posée: "ne faut-il pas veiller à éliminer au maximum ce genre de discriminations entre les locataires ?".

6.4 Le travail

6.4. 1 L'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes, les centres publics d'action sociale et les associations de services publics

[4459.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. L'auteur s'intéresse au projet d'arrêté visant à améliorer diverses dispositions de l'arrêté de 2009 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes et les associations de communes. A ce propos, il souhaiterait notamment connaître, d'une part, la philosophie générale qui a guidé les modifications proposées, et d'autre part, la teneur des avis qui ont été rendus à ce sujet par les organes suivants : la Commission wallonne des personnes handicapées, le Comité de gestion de l'Agence, le Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne, et le Comité de concertation syndicale C.

6.4. 2 Les conditions de travail dans l'entreprise de travail adapté "Le Saupont"

[4460.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. L'auteur revient sur certains engagements, pris par Mme la Ministre, suite à la communication de résultats alarmants concernant les conditions de travail des travailleurs de cette ETA. A ce propos, il pose les questions suivantes : "Madame la Ministre, pouvez-vous me préciser si la visite de l'ETA le Saupont par la Direction audit et contrôle de l'AWIPH a eu lieu ? Si non, pour quand est-elle programmée ? Dans l'affirmative, si elle y a été, pouvez-vous m'informer des conclusions de cette visite ? Des mesures sont-elles envisagées par l'AWIPH ?".

6.4. 3 L'évaluation du Plan de relance en faveur des ETA

[4468.pdf](#)

Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. L'auteur souhaite obtenir une vue globale de la situation financière actuelle des ETA en Région wallonne. A cet effet, elle pose les questions suivantes: «une véritable évaluation de ce plan de relance a-t-elle été réalisée ? Si oui, quels en sont les résultats ? Sinon, Madame la Ministre n'estime-t-elle pas que celle-ci s'avère nécessaire, voir même urgente? Dispose-t-elle aujourd'hui des données financières de 2011 ? Si oui, qu'en ressort-il ? Quelles sont aujourd'hui les ETA en situation financière difficile ? Un screening précis a-t-il été réalisé dans le cadre du plan de relance? De quels types de difficultés s'agit-il ? Quelles sont les mesures prises pour les aider ?Sinon, quand ces données seront-elles disponibles ?".

6.4. 4 La situation financière de l'ETA "Fournipac"

[4510.pdf](#)

Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. La situation financière générale du secteur des ETA préoccupe l'auteure. Concernant l'ETA "Fournipac", l'auteure s'interroge notamment sur la demande d'anticipation des avances 2012 introduite par sa direction auprès de l'AWIPH. Enfin, l'auteure souhaite connaître l'avis de Mme la Ministre sur une éventuelle révision du plan de relance et sur les solutions à proposer au secteur.

6.4. 5 L'état d'avancement de l'avant-projet de décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle

[4557.pdf](#)

Interpellation à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. Le 28 juin 2012, un avant-projet de décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle a été approuvé en première lecture par le Gouvernement wallon, lequel a pour objectif de réformer le cadre légal régissant les entreprises de formation par le travail et les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Le contenu de cet avant-projet suscite de nombreuses inquiétudes.

6.4. 6 L'accueil de travailleurs handicapés au sein des pouvoirs locaux

[4568.pdf](#)

Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. "Au mois de novembre dernier, nous avons abordé le sujet du taux de personnel handicapé dans les pouvoirs locaux. Le sujet avait été relayé par la presse et les chiffres relativement faibles étaient pointés du doigt. A l'époque Madame la Ministre avait annoncé mettre sur pied un groupe de travail sur le sujet, en collaboration avec son collègue en charge de la fonction publique. Où en est ce dossier ? Le groupe de travail a-t-il émis des réflexions sur le sujet ? Combien de fois s'est-il réuni ? De nouveaux chiffres sur le sujet sont-ils disponibles ? Une amélioration s'est-elle fait sentir ?".

6.4. 7 Le premier salon belge de l'emploi dédié aux personnes handicapées

[4623.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. Au début du mois d'octobre, la Commune de Morlanwelz a organisé, avec le soutien de l'AWIPH, le premier Salon belge de l'emploi dédié aux personnes handicapées. A ce sujet, l'auteure pose les questions suivantes: "Pourriez-vous nous préciser quelle a été la nature du soutien octroyé par la Région wallonne aux organisateurs de ce salon ? Quelles en sont les retombées ? Disposez-vous déjà d'échos émanant tant des exposants que des visiteurs ? Cette initiative sera-telle reconduite ? Ne serait-il pas nécessaire que l'AWIPH se charge elle-même de l'organisation d'un tel salon et d'en assurer la pérennisation ?".

6.4. 8 Les licenciements annoncés par l'entreprise de travail adapté (ETA) Andenne Pro-Services

[4644.pdf](#)

Question d'actualité à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. L'auteure réagit suite à l'annonce du licenciement de 43 travailleurs de l'ETA Andenne Pro-Services. A ce sujet, elle s'interroge, d'une part, sur les possibilités de reconversion et de remplacement pour les travailleurs concernés, et d'autre part, sur les mesures proposées afin de faire face à la situation financière difficile de ce secteur.

6.4. 9 La promotion de l'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique wallonne

[4645.pdf](#)

Question orale à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. Cette question vise la thématique de la promotion de l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique en Wallonie. A ce sujet, l'auteur pose les questions suivantes: "pouvez-vous dresser un bilan actualisé du quota et de la politique de l'emploi en faveur des personnes handicapées au sein de la fonction publique wallonne ? Quelles sont les nouvelles impulsions que vous comptez donner à cette thématique d'ici à 2014 ?".

6.5 La vie publique et la justice

6.5. 1 L'accessibilité aux bureaux de vote

[4490.pdf](#)

Question orale à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. Le Code de la démocratie locale prévoit qu'un électeur dont la mobilité est réduite peut introduire auprès de son administration communale une demande visant à être orienté vers un centre de vote adapté. Cette démarche doit être effectuée avant le 31 juillet 2012. A ce propos, l'auteur pose la question suivante: "Dans l'hypothèse où des personnes n'auraient pas effectué ces démarches dans le temps requis, à savoir avant le 31 juillet, y a-t-il des possibilités de dérogation pour permettre cette accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aux bureaux de vote dans les meilleures conditions qui soient ?".

6.5. 2 Le vote des personnes souffrant d'une déficience mentale

[4500.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances. L'Association francophone d'aide aux handicapés mentaux vient de lancer une campagne de sensibilisation sur la question du vote des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un handicap mental. À ce sujet, l'auteure pose les questions suivantes: «Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de la campagne de sensibilisation lancée en prévision des élections par l'AFrHAM ? Avez-vous été associée d'une quelconque façon à ces démarches ? Quels sont les moyens mis en œuvre par la Région wallonne pour faciliter le vote des personnes présentant une déficience intellectuelle tant en termes de sensibilisation que de facilitation du vote à proprement dit ? Des actions spécifiques sont-elles envisagées en vue de la prochaine échéance électorale ?".

6.5. 3 La possibilité pour les handicapés mentaux d'aller voter

[4507.pdf](#)

Question écrite à FURLAN Paul, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. L'auteure s'interroge sur l'exercice du droit de vote pour les personnes déficientes intellectuelles et sur les soutiens proposés en Région wallonne.

6.5. 4 L'accessibilité des bureaux de vote

[4508.pdf](#)

Question écrite à FURLAN Paul, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. L'auteure s'interroge sur la mise en œuvre et le suivi des dispositifs contenus dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juin 2006 traitant de l'accessibilité des bureaux de vote.

- 6.5. 5 L'accessibilité des élections locales aux personnes porteuses de handicap [4514.pdf](#)
Question écrite à FURLAN Paul, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. L'auteur s'interroge sur les mesures destinées à garantir l'exercice du droit de vote aux personnes en situation de handicap.
- 6.5. 6 L'indisponibilité des services de transport spécifique pour personnes à mobilité réduite le jour des élections [4647.pdf](#)
Question écrite à HENRY Philippe, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. L'auteur s'interroge sur la disponibilité des services de transport spécifique pour personnes à mobilité réduite le jour des élections.
- 6.6 Les loisirs**
- 6.6. 1 Le flop de l'accueil des enfants handicapés dans certains parcs d'attractions & La discrimination à l'encontre des personnes handicapées par certains parcs d'attractions [4458.pdf](#)
Questions orales à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. Suite aux révélations de la presse concernant l'accueil qui était réservé aux personnes handicapées par certains parcs d'attractions, les auteurs posent en outre les questions suivantes: "Quelle est votre position, Madame la Ministre, par rapport à ces différents incidents ? Des contacts ont-ils été pris avec les responsables de ce parc où se sont produits la plupart des incidents ? L'AWIPH s'est-elle saisie de ce dossier ? Des plaintes pour discrimination ont-elles été déposées ? Un label « Handicap admis » existe-t-il pour les parcs d'attractions ? Ne serait-ce pas l'occasion de mettre sur pied un groupe de réflexion, en associant effectivement le secteur touristique, pour voir quelles sont les possibilités d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à ces infrastructures ? À l'instar de ce qui se fait pour les communes avec Handycity, pourquoi ne pas imaginer une sorte de label pour l'accessibilité au niveau des parcs ?".
- 6.6. 2 Le soutien aux événements accessibles aux personnes handicapées [4509.pdf](#)
Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. "Dans le cadre de ses compétences en matière d'égalité des chances, Madame la Ministre octroie des subventions à différents événements sportifs et culturels qui souhaitent permettre l'accès aux personnes handicapées afin qu'elles mettent en place une signalétique particulière, des accompagnateurs, des podiums surélevés, etc. Madame la Ministre pourrait-elle me communiquer la liste exhaustive et ventilée par année des événements organisés en 2009, 2010, 2011 et 2012, entre autres les festivals, qui ont bénéficié d'une aide dans ce cadre ainsi que le montant qui a été attribué à chacune de ces organisations ?".
- 6.6. 3 L'accès des piscines aux personnes handicapées [4558.pdf](#)
Question orale à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. L'auteur s'interroge en outre sur l'évolution des normes en matière d'accessibilité et leur adéquation avec les besoins, en termes de mobilité, des personnes les plus lourdement handicapées.
- 6.6. 4 L'augmentation de l'offre de pratique du sport pour les personnes handicapées [4570.pdf](#)
Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. "Madame la Ministre a annoncé en marge des jeux paralympiques de Londres, vouloir doper la pratique du sport chez les personnes handicapées. Son objectif est donc de voir la création de clubs capables d'accueillir et d'encadrer les sportifs handicapés. Madame la Ministre peut-elle préciser ses déclarations ? A-t-elle une idée des structures de base nécessaires ? A-t-elle déjà pu aborder la question avec son collègue en charge du sport ?".
- 6.7 Les ressources**
- 6.7. 1 Le projet de réforme de la loi du 27 février 1987 concernant les allocations aux personnes handicapées [4650.pdf](#)
Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. Le Secrétaire d'État à la politique des personnes handicapées a lancé une vaste consultation du secteur concernant son projet de réforme de la loi du 27 février 1987 concernant les allocations aux personnes handicapées. Pour l'Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires, le point le plus important serait d'obtenir une individualisation des droits afin de supprimer la dépendance financière des personnes handicapées notamment vis-à-vis de leur conjoint. A ce propos, l'auteur pose les questions suivantes: "J'aimerais vous entendre, Madame la Ministre, sur cette position de l'ABMM. La rejoignez-vous ? Plus généralement comment accueillez-vous le document de synthèse du Secrétaire d'État ? Partagez-vous ses constats et positions ? Quel impact pour la région ? À quoi serez-vous particulièrement attentive dans le travail futur avec votre collègue ?".
- 6.8 Les personnes âgées**
- 6.8. 1 L'opération "Vieillir en restant actif" [4494.pdf](#)
Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. "Dans le cadre de l'opération "Vieillir en restant actif", Madame la Ministre avait annoncé que 60 projets avaient été retenus pour un budget global de 2,5 millions d'euros. Pourrait-elle nous dire quels sont les types de projets qui ont été retenus ? Quelle en est la répartition géographique et quel en est le coût moyen ?".
- 6.8. 2 Le projet de "crèche" pour seniors [4496.pdf](#)
Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. Un projet intéressant vient de voir le jour en province de Luxembourg, la commune d'Etalle en association avec le CPAS et la Croix Rouge propose aux personnes âgées atteintes de solitude et/ou d'isolement un endroit pour les accueillir. A ce propos, l'auteur pose les questions suivantes: «Madame la Ministre a-t-elle eu connaissance d'autres projets de ce type ? Est-il possible pour ses services de leur offrir un soutien financier pour l'aménagement d'un local ? De la même manière que j'interrogeais le collègue de Madame la Ministre, le Ministre Paul Furlan, sur les Conseils communaux consultatifs des seniors, ne faudrait-il pas encourager ce type de projets.".

6.8.3 L'opération « Vieillir en restant actif »

[4501.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. Le Gouvernement wallon a retenu, en sa séance du jeudi 28 juin, 60 parmi les 168 projets introduits par des communes dans le cadre de l'opération « Vieillir en restant actif ». Cela concerne les communes, les villes et les régions amies des aînés. Par ailleurs, un budget de 2,5 millions d'euros est prévu par le Gouvernement wallon pour inciter les pouvoirs locaux à mettre en œuvre « un programme transversal d'actions en faveur des aînés et en concertation avec eux ». A ce propos, l'auteur pose les questions suivantes: "Mme la Ministre peut-elle par conséquent nous préciser de quelles actions en faveur des aînés et en concertation avec eux, il s'agit concrètement ? Quels types de projets ont été sélectionnés ? Comment cette sélection s'est-elle opérée entre les différentes communes ayant renvoyé un dossier ? Par province, combien de projets ont finalement été retenus ?".

6.9 Prise en charge

6.9.1 L'état d'avancement du Plan wallon Alzheimer dans le cadre de la Journée Mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer

[4554.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. Pour rappel, au niveau wallon, en vertu des recommandations formulées par le Parlement wallon dans sa résolution adoptée sous la précédente législature et en vertu de la DPR 2009-2014, Madame la Ministre a fait adopter, en décembre 2010, un programme d'actions Alzheimer et maladies apparentées. Fin 2012, un état d'avancement du Plan Alzheimer et une évaluation de l'action du gouvernement dans ce domaine s'impose selon l'auteur. A ce propos, il pose les questions suivantes : "Mme la Ministre peut-elle nous dire si les projets retenus en 2011 ont déjà fait l'objet d'une évaluation ? Dans l'affirmative, que ressort-il de celle-ci ? Peut-elle également nous dire où en est la mise en place de ce Centre Alzheimer Wallonie ? Et enfin, qu'en sera-t-il des priorités en ce domaine en 2013, et avec quels moyens ?".

6.9.2 Les résultats obtenus par le groupe de travail « liste unique » de l'AWIPH

[4555.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. L'auteur souhaiterait connaître les résultats obtenus par le groupe de travail « liste unique » créé il y a déjà quelques années au sein de l'AWIPH.

6.9.3 La mise en œuvre de l'accord-cadre signé avec la France en juillet 2011

[4556.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. L'article premier de cet accord-cadre prévoit un renforcement de coopération médico-sociale entre la France et la Région Wallonne. Pour l'auteur, il y a des risques que soient importées en Belgique les polémiques françaises relatives aux différentes approches en matière de « troubles envahissants du comportement » et d'autisme. Lors d'une précédente réponse, Mme la Ministre avait précisé qu'elle serait attentive à ne pas importer ce type de polémique lors de la conclusion de la convention destinée à organiser cette coopération. Pour l'auteur, cette convention est aujourd'hui rédigée et en voie d'être approuvée. A ce sujet, il pose notamment les questions suivantes : "Pouvez-vous confirmer cette information et me dire de quelle manière cette convention sera portée à notre connaissance ? S'agira-t-il d'un décret ou d'une autre méthode ? Pouvez-vous en outre me dire si ce texte a tenu compte de l'avis des différents protagonistes ?".

6.9.4 Les critères permettant la « catégorisation » des personnes adultes handicapées par les bureaux régionaux de l'AWIPH

[4566.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. L'auteur s'interroge sur les critères de catégorisation qui déterminent une certaine part de la subvention des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées.

6.9.5 Les décisions du Bureau régional de l'AWIPH de Dinant en matière de prise en charge

[4594.pdf](#)[4594.pdf](#)

Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. L'article 21, §3 de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées répartit les prises en charge pour les adultes en quatre catégories : A, B, C, D. Ce sont, entre autres, de ces catégories que dépendent les montants des subventions que perçoivent services et institutions. A ce sujet, l'auteur souhaite obtenir un relevé complet: des décisions, ainsi que des révisions de décisions, relatives aux quatre catégories de prises en charge pour les adultes telles que prévues à l'article susmentionné; le nombre exact, à ce jour, de personnes reprises en catégorie C; le nombre exact des personnes catégorisées « C » pour lesquelles les services reçoivent un subside de catégorie « B » (en raison d'une limite de places agréées en « C »). NB: Pour prendre connaissance des tableaux mentionnés dans la réponse, voir la fiche 4594 bis.

6.9.6 Les décisions du Bureau régional de l'AWIPH de Libramont en matière de prise en charge

[4604.pdf](#)[4604.pdf](#)

Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. L'article 21, §3 de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées répartit les prises en charge pour les adultes en quatre catégories : A, B, C, D. Ce sont, entre autres, de ces catégories que dépendent les montants des subventions que perçoivent services et institutions. A ce sujet, l'auteur souhaite obtenir un relevé complet: des décisions, ainsi que des révisions de décisions, relatives aux quatre catégories de prises en charge pour les adultes telles que prévues à l'article susmentionné; le nombre exact, à ce jour, de personnes reprises en catégorie C; le nombre exact des personnes catégorisées « C » pour lesquelles les services reçoivent un subside de catégorie « B » (en raison d'une limite de places agréées en « C »). NB: Pour prendre connaissance des tableaux mentionnés dans la réponse, voir la fiche 4604 bis.

- 6.9. 7 Les décisions du Bureau régional de l'AWIPH de Namur en matière de prise en charge [4605.pdf](#)
Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances.
L'article 21, §3 de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées répartit les prises en charge pour les adultes en quatre catégories : A, B, C, D. Ce sont, entre autres, de ces catégories que dépendent les montants des subventions que perçoivent services et institutions. A ce sujet, l'auteur souhaite obtenir un relevé complet: des décisions, ainsi que des révisions de décisions, relatives aux quatre catégories de prises en charge pour les adultes telles que prévues à l'article susmentionné; le nombre exact, à ce jour, de personnes reprises en catégorie C; le nombre exact des personnes catégorisées « C » pour lesquelles les services reçoivent un subside de catégorie « B » (en raison d'une limite de places agréées en « C »). NB: Pour prendre connaissance des tableaux mentionnés dans la réponse, voir la fiche 4605 bis.
- 6.9. 8 Les décisions du Bureau régional de l'AWPH de Charleroi en matière de prise en charge [4606.pdf](#)
Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances.
L'article 21, §3 de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées répartit les prises en charge pour les adultes en quatre catégories : A, B, C, D. Ce sont, entre autres, de ces catégories que dépendent les montants des subventions que perçoivent services et institutions. A ce sujet, l'auteur souhaite obtenir un relevé complet: des décisions, ainsi que des révisions de décisions, relatives aux quatre catégories de prises en charge pour les adultes telles que prévues à l'article susmentionné; le nombre exact, à ce jour, de personnes reprises en catégorie C; le nombre exact des personnes catégorisées « C » pour lesquelles les services reçoivent un subside de catégorie « B » (en raison d'une limite de places agréées en « C »). NB: Pour prendre connaissance des tableaux mentionnés dans la réponse, voir la fiche 4606 bis.
- 6.9. 9 Les décisions du Bureau régional de l'AWIPH de Liège en matière de prise en charge [4607.pdf](#)
Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances.
L'article 21, §3 de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées répartit les prises en charge pour les adultes en quatre catégories : A, B, C, D. Ce sont, entre autres, de ces catégories que dépendent les montants des subventions que perçoivent services et institutions. A ce sujet, l'auteur souhaite obtenir un relevé complet: des décisions, ainsi que des révisions de décisions, relatives aux quatre catégories de prises en charge pour les adultes telles que prévues à l'article susmentionné; le nombre exact, à ce jour, de personnes reprises en catégorie C; le nombre exact des personnes catégorisées « C » pour lesquelles les services reçoivent un subside de catégorie « B » (en raison d'une limite de places agréées en « C »). NB: Pour prendre connaissance des tableaux mentionnés dans la réponse, voir la fiche 4607 bis.
- 6.9. 10 Les décisions du Bureau régional de l'AWIPH d'Ottignies en matière de prise en charge [4608.pdf](#)
Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances.
L'article 21, §3 de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées répartit les prises en charge pour les adultes en quatre catégories : A, B, C, D. Ce sont, entre autres, de ces catégories que dépendent les montants des subventions que perçoivent services et institutions. A ce sujet, l'auteur souhaite obtenir un relevé complet: des décisions, ainsi que des révisions de décisions, relatives aux quatre catégories de prises en charge pour les adultes telles que prévues à l'article susmentionné; le nombre exact, à ce jour, de personnes reprises en catégorie C; le nombre exact des personnes catégorisées « C » pour lesquelles les services reçoivent un subside de catégorie « B » (en raison d'une limite de places agréées en « C »). NB: Pour prendre connaissance des tableaux mentionnés dans la réponse, voir la fiche 4608 bis.
- 6.9. 11 Les décisions du Bureau régional de l'AWIPH de Mons en matière de prise en charge [4609.pdf](#)
Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances.
L'article 21, §3 de l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions d'agrément et de subventionnement des services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées répartit les prises en charge pour les adultes en quatre catégories : A, B, C, D. Ce sont, entre autres, de ces catégories que dépendent les montants des subventions que perçoivent services et institutions. A ce sujet, l'auteur souhaite obtenir un relevé complet: des décisions, ainsi que des révisions de décisions, relatives aux quatre catégories de prises en charge pour les adultes telles que prévues à l'article susmentionné; le nombre exact, à ce jour, de personnes reprises en catégorie C; le nombre exact des personnes catégorisées « C » pour lesquelles les services reçoivent un subside de catégorie « B » (en raison d'une limite de places agréées en « C »). NB: Pour prendre connaissance des tableaux mentionnés dans la réponse, voir la fiche 4609 bis.
- 6.9. 12 L'intégration de la « santé mentale » à l'accord de coopération entre la Direction générale de l'aide à la jeunesse (DGAJ) et l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH) [4611.pdf](#)
Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. Différents constats établissent l'existence d'une population « marginale », au sens où elle se situe dans les marges des divers dispositifs institutionnels relatifs à l'aide à la jeunesse, à l'intégration des personnes handicapées et à la santé mentale. Pour l'auteur, la mise en place d'une prise en charge transversal est indispensable. C'est pourquoi, il demande si l'intégration du secteur de la santé mentale à cet accord de collaboration est envisagée à court terme et, dans l'affirmative, sous quelle forme. Il souhaite également savoir s'il existe des collaborations structurellement soutenues entre les trois secteurs.
- 6.9. 13 Le répit des personnes handicapées et de leurs familles [4612.pdf](#)
Question orale de M. Elsen à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. Le répit est un service de plus en plus utilisé dans le monde du handicap. Le répit est également de plus en plus recherché par les familles. Les services qui offrent des solutions de répit sont indispensables pour les personnes handicapées comme pour leurs proches. Ils offrent un break nécessaire et permettent de prendre du recul. A ce sujet, l'auteur s'interroge, d'une part, sur les avancées réalisées dans le cadre des travaux relatifs au futur mode de subventionnement, et d'autre part, sur l'évolution du nombre de demande.

6.9. 14 L'augmentation de l'espérance de vie des personnes en situation de handicap - Vieillesse

[4649.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. Dans le cadre de la procédure d'examen et d'approbation du nouveau contrat de gestion de l'AWIPH, les constats du vieillissement et de l'augmentation de la population des personnes en situation de handicap ont notamment été posés. A ce sujet, l'auteur pose les questions suivantes : "Le secteur pourra-t-il disposer de moyens suffisants pour faire face au double défi, d'une part la croissance et d'autre part le vieillissement de la population cible ? Quels sont les différents aménagements ou dispositifs qui pourraient être mis en place dans les centres d'accueil ? Des concertations avec les différents acteurs sont-elles prévues et/ou en cours ? Des études à ce propos sont-elles envisagées ? Des expériences pilotes pourraient-elles voir le jour ?".

6.10 Divers

6.10. 1 Le Service d'interprétation des sourds de Wallonie et l'accueil des personnes sourdes et malentendantes

[4451.pdf](#)

Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances. La pénurie d'interprète en langue des signes inquiète l'auteur. A ce propos, il s'interroge sur l'état d'avancement de différents projets : la création d'une formation certifiée; le cadre réglementaire organisant les services d'interprétation ; et la formation des handicontacts.

6.10. 2 L'aide matérielle individuelle

[4457.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. A ce propos, l'auteur pose les questions suivantes : "Une enquête devait être réalisée auprès des personnes handicapées concernant leur satisfaction par rapport aux aides matérielles. Pouvez-vous me dire quels sont les points significatifs de cette enquête et les conséquences de celles-ci ? Ont-elles abouti à des actions concrètes ? Le groupe de travail relatif aux modifications de l'arrêté de 2009 a-t-il déjà formulé ces propositions ? Si oui, lesquelles ?".

6.10. 3 La présence de traducteurs en langue des signes dans les administrations communales

[4469.pdf](#)

Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. "La Déclaration de politique régionale du gouvernement rédigée en 2009 et valable pour l'ensemble de cette législature, prévoit un chapitre concernant l'inclusion des personnes handicapées. Quoi de plus normal alors de pouvoir s'adresser à l'administration quel que soit le handicap touchant la personne. À cette fin, je constate que la communication entre des personnes sourdes et muettes, d'une part, et les administrations communales, d'autre part, reste difficile dans bon nombre de communes. Je comprends, vu l'insuffisance de traducteurs en langue des signes en Wallonie et la situation financière des communes, qu'il est très difficile d'engager un traducteur par administration communale. Néanmoins, ne serait-il pas possible d'imaginer une formule de mise à disposition d'un traducteur aux communes via la Wallonie, les communes devant ainsi s'accorder avec les personnes qui sollicitent le service pour déterminer une entrevue avec le traducteur."

6.10. 4 La compatibilité de la limite de 65 ans pour bénéficier des aides matérielles délivrées par l'AWIPH avec la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées

[4487.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. A ce propos, l'auteur demande si Mme la Ministre a abandonné l'idée de lever, même partiellement, ce verrou de 65 ans. Par ailleurs, elle souhaite savoir si cette limitation est compatible avec la convention de l'ONU relative au droit des personnes handicapées et notamment les articles 3 b), 4 b), d) et e), 5, 20 b), 28).

6.10. 5 Le suivi de la reconnaissance de la langue des signes en Région wallonne

[4488.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. Le 21 octobre 2003, le Parlement de la Communauté française reconnaissait la langue des signes. L'auteur souhaite connaître les initiatives prises au niveau de la Région wallonne à la suite de cette reconnaissance. Par ailleurs, elle demande des précisions quant aux actions et aux pistes de réflexion qui sont menées.

6.10. 6 Les Handicontacts en Wallonie

[4493.pdf](#)

Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. "Né en 2005 à l'initiative de la Commission subrégionale de coordination du Brabant wallon, le projet de création de « Handicontacts » dans les administrations communales s'est développé au cours des dernières années. Ainsi, fin 2010, sur les 253 communes wallonnes, 189 s'étaient dotées d'un tel service à l'attention des personnes souffrant d'un handicap. Madame la Ministre peut-elle faire le point sur l'évolution de ce taux de couverture des communes depuis 2010 ? Quelles sont les communes qui ne disposent pas encore d'un Handicontact ? Malgré la mise en place de ces guichets, le secteur du handicap continue à réclamer une meilleure coordination des services offerts pour les handicapés. Une extension des missions confiées aux Handicontacts serait-elle dès lors envisageable ? Des contacts avec les autres niveaux de pouvoir également en charge des personnes handicapées sont-ils prévus à ce sujet ?".

6.10. 7 L'accord trouvé sur le Centre interfédéral pour l'égalité des chances

[4511.pdf](#)

Question écrite à DEMOTTE Rudy, Ministre-Président du Gouvernement wallon. Un accord de coopération est intervenu entre l'Etat fédéral et les entités fédérées pour que le CECLR soit transformé et devienne le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations. Ce Centre devrait être opérationnel le 30 juin 2013. A ce propos, l'auteur pose en outre les questions suivantes : "Quelles sont les modalités de l'accord intervenu ? Comment se répartiront les compétences de chacune des entités dans la nouvelle structure et quel sera son mode de fonctionnement ? Où le siège sera-t-il installé ? Quel est le partage intervenu quant aux modalités budgétaires et à la participation financière de chacune des entités ? Quel sera le rôle linguistique du personnel et la clé de répartition utilisée pour celui-ci ? Des transferts de personnel sont-ils prévus ? Lesquels ?...".

6.10. 8 L'intégration des personnes moins valides

[4569.pdf](#)

Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. "Madame la Ministre a annoncé en marge des jeux paralympiques de Londres, vouloir intégrer davantage la problématique des personnes moins valides dans les grandes décisions de sociétés. Cette annonce rentre dans le cadre d'une réflexion initiée il y a de nombreux mois et devant notamment faire l'objet de textes officiels attendus dans le cadre du Plan égalité. Quel est l'état d'avancement de ce dossier ? Madame la Ministre souhaite-t-elle y intégrer la pratique du sport également ? Quels montants budgétaires compte-t-elle y consacrer ?".

6.10. 9 Les nouveaux projets pour lutter contre la discrimination des personnes handicapées

[4571.pdf](#)

Question écrite à TILLIEUX Eliane, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. "(...) Aujourd'hui, nous apprenons qu'un projet de décret a été adopté par l'exécutif régional en première lecture en mai dernier. Madame la Ministre peut-elle nous en dire plus sur ce décret ? Quelles nouvelles mesures concrètes imposera-t-elle ? Quels organismes seront directement touchés par ces nouvelles mesures ? Nous apprenons également qu'un nouveau projet est en cours d'élaboration avec le collègue de Madame la Ministre, Jean-Marc Nollet, concernant l'accessibilité au logement pour les handicapés et qu'une charte serait en cours d'élaboration. Madame la Ministre peut-elle nous dire ce que contient cette charte et à qui s'adresse-t-elle ? A partir de quand prévoit-elle de mettre en place ce projet ? Un budget est-il fixé ? Qu'advient-il des travaux réalisés par le CAWAB en vue de la création d'un label « accessibilité » ?".

6.10. 10 La mise en place de la politique d'égalité des chances dans les communes

[4610.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. Madame la Ministre a rappelé dans la presse son souhait de voir les communes désigner un échevin en charge de la politique d'égalité des chances. Elle a également annoncé à cette occasion la réalisation d'un cadastre des actions menées en faveur de l'égalité des chances pendant la législature à venir. L'auteur souhaite faire le point sur cette matière et demande si, pour la législature qui se termine, des éléments ont été sollicités ou éventuellement reçus auprès des communes.

6.10. 11 L'accessibilité des personnes sourdes aux services administratifs du Service public de Wallonie

[4648.pdf](#)

Question écrite à NOLLET Jean-Marc, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. Concernant cette thématique, l'auteure s'interroge sur l'état d'avancement de deux projets précis, d'une part, la formation à la diversité destinée notamment aux agents du SPW, et d'autre part, la définition des modalités d'octroi d'une allocation annuelle de 600 euros bruts non indexés pour la connaissance de la langue des signes, dans un arrêté en cours de négociation.

6.11 Les entreprises et le non-marchand

6.11. 1 Les postes APE et l'aide aux personnes handicapées

[4512.pdf](#)

Question écrite à ANTOINE André, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. "Lors de sa séance du 29 septembre 2011, le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer des postes APE en vue de renforcer l'aide aux personnes handicapées. Un appel à projets a été adressé à 41 services d'accompagnement agréés et subsidiés par l'AWIPH. Quels sont les critères exacts de sélection qui ont été fixés dans le cadre de l'attribution de ces points APE ? Quels sont les services qui ont remis un projet dans le cadre de cet appel ? Quels sont les projets qui ont pu être retenus ? Une évaluation de cet appel à projets sera-t-elle effectuée ? Endéans quel délai ?".

6.11. 2 Les APE en matière de garde à domicile

[4513.pdf](#)

Question écrite à ANTOINE André, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. Un appel à projets a été lancé auprès des 89 services d'aide aux familles et aux personnes âgées agréés en Région wallonne en vue de permettre à ces services d'augmenter leurs effectifs ou de créer un nouveau service de gardes à domicile. 105 postes APE à 7 points destinés à des travailleurs répondant à diverses conditions fixées par la réglementation sont ainsi autorisés. L'auteure s'interroge sur l'état d'avancement de cet appel à projet. Elle souhaite également savoir si d'autres initiatives, notamment en matière d'emploi, seront développées par le Gouvernement wallon dans les prochains mois en vue de renforcer les mesures de maintien à domicile des personnes âgées en Région wallonne.

6.11. 3 La gestion des infrastructures des services et institutions agréés et subventionnés par l'AWIPH

[4567.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. L'auteur souhaite faire le point sur le dossier des infrastructures des services agréés et subventionnés par l'AWIPH, tant en matière de maison d'accueil et d'hébergement que d'ETA et de CFP. A ce sujet, il pose les questions suivantes : "Existe-t-il des pistes concrètes en matière de financement ? Existe-t-il, dans ce cadre, un cadastre immobilier, un état des travaux à réaliser, un calendrier échelonné selon des priorités, toutes choses qui permettraient d'établir une planification qui apparaît indispensable et qui dépasse la simple question des problèmes urgents de salubrité ou de sécurité qu'il convient toutefois de rencontrer également dans l'urgence ?".

6.12 la fonction publique

6.12. 1 Les règles comptables de l'AWIPH visant à récupérer les subventions publiques

[4456.pdf](#)

Question orale à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. Selon l'auteur, l'Agence pratiquerait des récupérations en matière de subventions publiques émanant d'autres entités, auprès de services d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées. Sans remettre en cause une éventuelle volonté d'éviter toute forme de double subvention, l'intéressé s'interroge sur le caractère réellement double de certaines sommes récupérées par le service Inspection de l'Agence.

7 Le Sénat

a agi notamment dans les domaines suivants :

7.1 La mobilité

7.1. 1 L'augmentation du nombre de cartes de stationnement pour personnes handicapées

[4563.pdf](#)

Question écrite au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. A ce propos, l'auteur pose les questions suivantes: "Comment le secrétaire d'État explique-t-il l'augmentation énorme du nombre de cartes de stationnement ces cinq dernières années ? Comment explique-t-il la forte augmentation du nombre de demandes, d'une part, et la forte diminution du nombre de refus, d'autre part ? Cela serait-il dû à un assouplissement des conditions d'octroi des cartes de stationnement ? Il est étonnant que le secrétaire d'État ne puisse fournir de données relatives aux retraits de carte. N'y a-t-il aucun échange d'information à ce sujet entre la Direction générale Personnes handicapées et la police ? Une collaboration entre ces deux services n'est-elle pas importante voire indispensable pour détecter les fraudes et utilisations illicites et mener une politique efficace en cette matière ?".

7.2 Le travail

7.2. 1 L'embauche de personnes handicapées par l'administration fédérale

[4669.pdf](#)

Question orale au Secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics. Cette question porte spécifiquement sur l'embauche de personnes handicapées par le biais du SELOR. Selon les arrêtés royaux du 6 octobre 2005 et du 5 mars 2007, on entend par « personne handicapée » : « la personne enregistrée comme telle (...) à la 'Vlaams Agentschap voor Personen met een Handicap', anciennement le 'Vlaams Fonds voor Personen met een Handicap' (...) ». Or, à la suite d'une réorganisation institutionnelle en Flandre en 2008, et depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du gouvernement flamand du 18 juillet 2008 relatif à l'intégration professionnelle de personnes atteintes d'un handicap professionnel, les personnes qui demandent uniquement une aide à l'emploi ne peuvent plus s'inscrire à la Vlaams Agentschap voor personen met een handicap (VAHP), étant donné que les compétences en la matière ont été transférées au VDAB (le Service flamand de l'emploi et de la formation). L'auteure s'interroge sur cette incohérence législative.

7.3 La santé

7.3. 1 l'intégration du Fonds des accidents médicaux au sein de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité

[4562.pdf](#)

Question écrite à la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales. "La loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé a créé le Fonds des accidents médicaux. L'article 6 de cette loi précise que le Fonds est un organisme public doté de la personnalité juridique. Il a néanmoins été décidé d'intégrer le Fonds au sein de l'INAMI (comme service central supplémentaire). Je souhaiterais une réponse aux questions suivantes. 1) Pourquoi le Fonds ne sera-t-il finalement pas un organisme public doté de la personnalité juridique ? 2) Pourquoi a-t-on opté pour son intégration au sein de l'INAMI et non du SPF Santé publique ?".

7.4 Les loisirs

7.4. 1 La réglementation relative à la sécurité des parcs d'attractions

[4565.pdf](#)

Question orale au Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord. Suite à l'action de protestation menée à son encontre, le groupe Plopsa a modifié sa politique en matière d'accessibilité des attractions pour les personnes handicapées. La solution proposée consiste à faire signer, à l'entrée, une déclaration avertissant des risques encourus. A ce propos, l'auteure pose les questions suivantes : "Plopsaland est-il le seul parc d'attractions qui fait signer une déclaration aux personnes handicapées et celle-ci est-elle juridiquement contraignante en cas d'incident ou d'accident ? Quel est le statut juridique de cette déclaration ?".

7.5 Les ressources

7.5. 1 L'évaluation du système des allocations en faveur des personnes handicapées

[4524.pdf](#)

Demande d'explications au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées. Dans une lettre ouverte, la « Vereniging personen met een handicap » constate que les personnes handicapées se font plus que jamais du souci quant à leur avenir. On se préoccupe notamment des budgets et de la disponibilité des experts quand les compétences seront transférées de l'échelon fédéral vers les communautés. On insiste sur une nouvelle évaluation sérieuse du système des allocations aux handicapés. La dernière évaluation remonte à 1987. Par ailleurs, le précédent secrétaire d'État avait déjà annoncé une évaluation. L'auteure souhaite connaître l'état d'avancement de cette évaluation.

7.5. 2 Les délais de prescription de la loi relative aux allocations aux personnes handicapées

[4525.pdf](#)

Demande d'explications au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées. "La loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées a fixé trois délais de prescription pour les assurés. En principe, le délai est de trois ans à compter de la date à laquelle le paiement a été effectué. Le délai est porté à cinq ans lorsque les sommes indues ont été perçues à la suite de manœuvres frauduleuses ou du non-respect de l'obligation d'information par l'ayant droit. Le délai de prescription peut être ramené à un an lorsque le paiement indu est la conséquence d'une erreur d'un service ou organisme administratif. Que pense le secrétaire d'État de tous ces délais ? N'estime-t-il pas que le délai de prescription d'un an est contraire à l'article 17 de la Charte de l'assuré social ?".

7.5. 3 Allocation de remplacement de revenus aux handicapés - Répartition régionale

[4671.pdf](#)

Question écrite au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées, chargé des Risques professionnels, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. "Le secrétaire d'État peut-il me communiquer un relevé par région du nombre de personnes handicapées ayant perçu une allocation de remplacement de revenus durant les années 2007 à 2011 ? Peut-il, pour chaque région, préciser la nationalité de l'intéressé : - Belge ; - ressortissant de l'UE (hormis Belge) ; - ressortissant d'un pays hors UE ?".

7.6 Prise en charge

7.6. 1 Structures de répit familial - Initiatives soutenues - Montant - Développement - Moyens

[4602.pdf](#)

Question écrite à la Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales. L'auteure s'intéresse à l'offre de service en matière de répit à destination des familles d'enfants gravement malades. A ce sujet elle pose les questions suivantes : " 1) Pouvez-vous me préciser quelles sont les initiatives de répit familial soutenue financièrement par les services pour lesquels vous êtes compétente ? Pouvez-vous me préciser le montant et le type de financements accordés ? 2) Avez-vous l'intention de soutenir des initiatives supplémentaires voire d'encourager la création de structures de répit familial ? Avec quels moyens ?".

7.7 Divers

7.7. 1 Les problèmes récurrents du numéro vert de la Direction générale Personnes handicapées»

[4523.pdf](#)

Demande d'explications au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées. Les problèmes de disponibilité et d'accessibilité de la Direction générale Personnes handicapées inquiètent l'auteure. Les questions posées portent sur les mesures prises afin d'améliorer la situation.

7.7. 2 la reconnaissance d'étrangers non régularisés comme personnes handicapées

[4564.pdf](#)

Question écrite à la Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjointe à la ministre de la Justice. Selon l'auteur, la reconnaissance du handicap serait utilisée en pratique en vue d'obtenir une régularisation fondée sur l'article 9ter de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Ceci amène l'auteur à s'interroger sur les procédures de reconnaissance du handicap concernant les personnes d'origine étrangère non régularisées.

7.7. 3 Le numéro vert de la direction générale Personnes handicapées

[4670.pdf](#)

Demande d'explications au Secrétaire d'État aux Affaires sociales, aux Familles et aux Personnes handicapées. Les résultats d'un audit destiné à identifier les dysfonctionnements du numéro de téléphone vert de la DG Personnes handicapées sont attendus pour fin 2012. Par ailleurs, des mesures ont été prises depuis le 4 juin, comme le réaménagement des horaires du centre d'appel. Sur ces aspects, l'auteur pose les questions suivantes: " Combien d'appels ce centre a-t-il reçu depuis le mois de juin et combien sont restés sans réponse ? Des améliorations ont-elles déjà été enregistrées ? Quelles sont les solutions proposées à l'issue de l'audit réalisé cette année ? Un calendrier est-il fixé pour mettre en œuvre rapidement les mesures qui permettront de rendre le service pleinement opérationnel ?".

Rapport

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Famille				1			
Fonction publique				1			
Total				2			

1 La Région wallonne

a agi notamment dans les domaines suivants :

1.1 La vie de famille

1.1. 1 Rapport d'audit « Le subventionnement des centres de planning et de consultation familiale et conjugale » - Rapport de Commission

[4541.pdf](#)

La Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances a examiné le rapport d'audit sur le subventionnement des centres de planning et de consultation familiale et conjugale. Lors de l'échange de vues, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'égalité des chances, a annoncé l'approbation en première lecture par le Gouvernement wallon, le 5 juillet dernier, d'un projet de décret modifiant certaines dispositions relatives aux centres et aux fédérations de planning et de consultation familiale et conjugale. Ce projet de décret vise à adapter les missions, le mode de fonctionnement, le subventionnement et le contrôle des centres de planning familial. En termes d'organisation, certains centres seront spécialisés dans l'accueil des personnes avec handicap (p.10).

1.2 la fonction publique

1.2. 1 Examen du Contrat de gestion 2012-2017 de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) - Rapport de Commission

[4504.pdf](#)

La Commission de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances s'est réunie en séance publique de commission le mardi 5 juin 2012 afin d'examiner le contrat de gestion 2012-2017 de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH). Voir également à ce sujet la fiche 4427.